SYSTEME DES NATIONS UNIES
EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

PNUAD

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

2013 - 2017

Sommaire

i) Table des matières ...

ii) Indicateurs 1

ii) Résumé analytique 2

iii) Avant Propos 4

iv) Engagement de l'Equipe de Pays 5

v) Liste des abréviations 6

Section I – Introduction 7

1.1 - Contexte 07
1.2 - Planification stratégique du PNUAD 08
1.3 - Matrice des résultats du PNUAD 09

Section II – Résultats du PNUAD 10

2.1- Axe de coopération 1 : Gouvernance, Genre et développement économique 10
2.2- Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base 14
2.2.1- Éducation 14
2.2.2- Santé 16
2.2.3- VIH/SIDA 18
2.2.4- Eau et Assainissement 19
2.2.5- Protection des femmes et enfants 21
2.2.6- Promotion de la jeunesse 22
2.3- Axe de coopération 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire 23
2.4- Avantages comparatifs du SNU 26
2.5- Partenariat 27

Section III – Estimation des ressources nécessaires 27

Section IV – Mise en œuvre 28

Section V – Suivi et évaluation 29

Annexes 32

Annexe 1- Problèmes majeurs identifiés à travers le CCA 32
Annexe 2- Les 100 actions prioritaires de l'INDS 33
Annexe 3- Matrices des résultats du PNUAD 36
Annexe 4- Calendrier de suivi-évaluation du PNUAD 68

République de Djibouti

ii) Indicateurs

Indicateurs	EDSF/ 2002	EDIM/2006	2009/2010
Population (en milliers d'habitants)	600.000		818.159 (1)
Pourcentage Homme dans la population totale			53,8 (1)
Pourcentage Femmes dans Population Totale			46,2 (1)
Taux d'accroissement de la population	2,8	ND	2,8 (1)
Taux d'urbanisation (%)	80%	ND	70,6 (1)
Population de moins de 15 ans	40		35,2 (1)
Densité (milliers d'habitants/km²)	27,7		35,57
Indice de Développement Humain	0,49	0,494	0,403 (7)
Classement selon IDH sur 177 pays	155éme	148ème	147ème (7)
Population des réfugiés en septembre 2011			18.300 (8)
Population vulnérable victime de la sécheresse		88.500	120.000
Taux de mortalité néonatale (pour 1.000 naissances vivantes)			34
Taux de Mortalité Infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	103	67	73
Taux de Mortalité Infanto/Juvénile (1.000 naissances vivantes)	129,1	94	91
Taux de Mortalité Maternelle/pour 100 000 naissances vivantes	546	ND	300
Taux de Malnutrition Aiguë Modérée (- 5 ans)	17,90%	20,70%	8,8% (5)
Taux de Malnutrition Aiguë Sévère (- 5 ans)	5,90%	7,50%	1,2% (5)
Taux d'Insuffisances Pondérale (-5ans)	26,80%	28,90%	22,9% (5)
Taux d'allaitement maternel exclusif	0,60%	1,30%	24,5% (5)
Taux de Retard de Croissance (malnutrition chronique)			30,8% (5)
Taux de prévalence contraceptive	11,90%	17,80%	33,5% (6)
Accouchement assisté par un personnel qualifié	90,90%	92,90%	58% (6)
Couverture Vaccinale contre la DTC 3	53,10%	46,20%	83,1%
Couverture Vaccinale contre la Rougeole	58,10%	65,00%	85% (3)
Couverture Vaccinale contre la Polio 3	39,20%	56,80%	88% (3)
Couverture contre la Tuberculose (BCG)	76,80%	87,50%	88%
Enfant entièrement vacciné (vaccination complète)	32,90%	39,60%	
Enfant moins de 5 ans dormant sous une MI	ND	1,30%	29,1% (2)
Enfant moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire	ND	9%	
Traitement Antipaludéen chez les moins de 5 ans	ND	9,50%	
Pourcentage de femmes mariées de 15-49ans ayant subies une MGF	98,30%	93,10%	
Taux Brut de Scolarisation Primaire	ND	66,20%	74,3% (2)
Ratio filles/garçons dans l'enseignement Primaire	ND	0,98	0,88
Taux Brut de Scolarisation dans le l'enseignement Moyen			53,7%
Ratio filles/garçons dans le l'enseignement moyen			0,80
Taux Brut de Scolarisation Secondaire	ND	41%	41%
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	ND	0,82	0,88
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans (total)	43,70%	47,50%	72,7%
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, féminin			66,9%
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, masculin			78,8%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (total)			22,2%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (féminin)			11,4%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (masculin)			33,5%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (total)			61,4%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (féminin)			71,1%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (masculin)			56,1%
Taux de Prévalence du VIH/SIDA	2,90%	2,90%	2,7%(2)
Connaissances générales sur la prévention du VIH, femmes de 15-49ans	17,20%	17,90%	
Connaissances générales sur la prévention du VIH chez les jeunes 15-24ans	ND	18%	20,75% (4)
Estimation de la couverture nationale en traitement ARV			16% (4)
Accès aux sources d'eau potable améliorée	91,20%	93,50%	
Pourcentage de la population utilisant des sanitaires pour l'élimination des excréments en milieu urbain	ND	67,80%	
Pourcentage de la population utilisation des sanitaires pour l'élimination des excréments en milieu rural	ND	18,80%	

1) Résultats Préliminaires du Recensement général de la population (RGPH/2009)
2) Rapport des OMD / PNUD/2010
3) PNDS 2008-2011 / Evaluation CSD/2010
4) Rapport UNGASS/2010
5) Enquête Nutritionnelle/UNICEF/2010
6) Rapport annuel DSME/2010
7) Rapport Mondial sur le Développement Humain/2010
8) Rapport PAM/2011

iii) Résumé analytique

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) de la République de Djibouti pour la période (2013-2017) est l'aboutissement d'un large processus participatif qui a été piloté conjointement par le Gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU), auquel ont pris part également la société civile, le secteur privé, ainsi que des Partenaires au développement présents dans le pays. Il s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies, en vue de garantir une réponse collective, cohérente et intégrée de l'Equipe Pays, aux priorités retenues dans le cadre du Développement national

Le PNUAD (2013-2017) a donc pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales, mais aussi à la Promotion des Droits de l'Homme et à la réalisation des valeurs et principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Il se veut par conséquent une réponse aux 100 actions prioritaires définies dans la nouvelle version de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS/2011-2015) du Gouvernement pour transformer Djibouti[1] à l'horizon 2015.

Il s'appuie également sur une compréhension commune de la situation du pays, établie dans le cadre du Bilan Commun de Pays ou BCP en novembre 2011 par le SNU, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale et les autres ministères du gouvernement de Djibouti, et en consultation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Il s'appuie aussi sur les leçons et enseignements tirés de la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012) réalisée en décembre 2010, par le Système des Nations Unies.

Ainsi, trois axes de coopération ont été identifiés par l'Equipe Pays des Nations Unies en commun accord avec le Gouvernement et les différents participants à l'élaboration du BCP, lors de la planification stratégique du PNUAD couvrant la période (2013-2017). Il s'agit de :

i) Renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique ;
ii) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment des populations vulnérables dont les femmes et enfants, ainsi que les adolescents (es) et les jeunes ;
iii) Contribution à la résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.

La Promotion et la Protection des Droits de l'homme, ainsi que la dimension Genre ont été prises en compte de manière transversale, lors de l'élaboration des effets et extrants du PNUAD. Par ailleurs, compte tenu du contexte pays, une attention particulière a été portée par l'Equipe de pays et ses Partenaires aux thématiques de la Prévention et de la Gestion des Risques et Catastrophes, ainsi qu'à la Sécurité alimentaire.

Les interventions du Système des Nations Unies (SNU) prévues dans le cadre de ces 3 axes sont complémentaires à celles menées par les autres Partenaires au développement dans le pays. Elles contribuent à la réalisation d'une ou plusieurs priorités nationales et tiennent compte des avantages comparatifs du SNU.

A cet égard, le Système des Nations Unies s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant au renforcement des capacités nationales, afin d'assurer une appropriation nationale efficiente du processus de développement.

[1] L'INDS est en fait une Initiative qui définit un nouveau cadre de Lutte contre la Pauvreté, dit de seconde génération.

La définition des effets du PNUAD s'est effectuée en travaux de groupe[2] dans le respect des cinq principes de programmation des Nations Unies : i) l'approche basée sur les droits de l'Homme ; ii) l'approche genre ; iii) le développement durable ; iv) la gestion axée sur les résultats ; v) le renforcement des capacités.

Ce sont au total 12 effets, obtenus à partir de 43 extrants ou produits, qui sont attendus au terme du cycle du PNUAD (2013-2017) sur l'ensemble des trois axes de coopération, comme suit :

PNUAD (2013-2017).	
Axes	Effets
1- Gouvernance, et Développement économique du pays	1- Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable
	2- Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés
	3- Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies
2- Accès aux Services Sociaux de Base	1- Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation de qualité
	2- Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.
	3- Les populations les plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA
	4- Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, et les utilisent de façon durable.
	5- Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes les formes de violence et exploitation
	6- Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement
3- Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	1- Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques
	2- Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes
	3- Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire

Le défi commun pour le Gouvernement de la République de Djibouti et l'Equipe de pays des Nations Unies sera d'améliorer les tendances, afin que des progrès significatifs soient réalisés en vue d'approcher ou d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

L'Equipe de pays en concertation avec le Gouvernement estime à **96.534.000 US$** les fonds nécessaires à la réalisation des effets ou résultats escomptés du PNUAD. Ce montant inclut les ressources propres des agences et celles à mobiliser avec l'appui du Gouvernement à partir des sources tiers. Une stratégie de mobilisation de ressources sera développée par le SNU, afin de réunir les ressources nécessaires.

Un mécanisme de mise de mise en œuvre, ainsi qu'un système de suivi évaluation avec un calendrier à l'appui sont également proposés.

[2] Trois Comités thématiques ont été mis en place, c'est-à-dire un Comité par axe de coopération.

iv) Avant Propos

Ce troisième Plan Cadre des Nation Unies pour l'Aide au Développement de la République de Djibouti (PNUAD) pour la période (2013-2017) s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies dans le but de garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies sur le terrain et accroître l'effet multiplicateur de leur contribution au développement du pays.

Il constitue ainsi une réponse commune du Système des Nations Unies aux problèmes de développement identifiés à travers plusieurs analyses communes de situation, dont celles menées dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2010, et celles effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays ou CCA établi en novembre 2011.

Il constitue également le cadre de planification des activités de développement du Système des Nations Unies et comprend un ensemble logique de résultats et stratégies communes de coopération, ainsi qu'un mécanisme commun de suivi-évaluation et un cadre estimatif de besoins en ressources programmatiques.

Le défi commun pour le Gouvernement de la République de Djibouti et l'Equipe de pays des Nations Unies sera d'améliorer les tendances, afin que des progrès significatifs soient réalisés en vue d'approcher les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Sur la base des priorités nationales affichées dans la nouvelle version de l'INDS (2011-2015), et en se referant aux leçons et enseignements tirés de la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012) réalisée en décembre 2010, le Système des Nations Unies, articule ses interventions autour de trois axes dans son PNUAD pour la période 2013-2017: i) le renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique du pays ; ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité, notamment des populations vulnérables dont les femmes et enfants, ainsi que les adolescents (es) et les jeunes ; iii) la contribution à la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.

A cet égard, le Système des Nations Unies s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant au renforcement des capacités nationales, afin d'assurer une appropriation efficiente du processus de développement. L'élaboration du présent PNUAD, auquel les cadres nationaux et le Gouvernement ont apporté une contribution déterminante, représente déjà un pas en avant dans cette direction.

La mise en œuvre du PNUAD (2013-2017) contribuera à la réalisation des « 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015) pour transformer Djibouti », auxquelles tous les Partenaires au développement du pays apporteront leur contribution.

A cet égard, le Système des Nations Unies confirme son engagement à rester à l'écoute du Gouvernement et à adapter, le cas échéant, le cadre de ses interventions.

Monsieur Ahmed Ali Silay

Ministre Délégué aux Affaires Etrangères
Chargé da la Coopération Internationale

Madame Hodan A. Haji-Mohamud

Coordonnatrice Résidente
du Système des Nations Unies

v) Engagement de l'Equipe de Pays

La République de Djibouti s'est engagée avec conviction dans un processus de développement tendant à renforcer la paix, la sécurité et la prospérité au bénéfice de tous ses citoyens, égaux en droits et en devoirs. Elle situe ses orientations politiques actuelles et les perspectives de son avenir économique et social dans l'esprit des Conférences, Sommets et instruments des Nations Unies relatifs aux Droits humains, ainsi que dans celui de la Déclaration du Millénaire et des huit objectifs de développement qui s'y rattachent et auxquels elle souscrit pleinement.

Aussi, nous soussignés, Représentants des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies constituant l'Equipe de pays, nous nous engageons à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales en faveur de la lutte contre la pauvreté dont l'initiative nationale du développement social lancé par le Président de la République en janvier 2007 et en particulier les 100 actions prioritaires *(de l'INDS)* pour transformer Djibouti, afin d'obtenir des résultats tangibles en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la population djiboutienne.

En nous appuyant sur un leadership national et un partenariat étendu à la société civile, au secteur privé, ainsi qu'aux acteurs du développement, nous nous engageons également, dans le respect du mandat de chacune des organisations que nous représentons, à mettre en œuvre le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement pour la République de Djibouti, en collaboration avec les autres partenaires du développement, dans les trois domaines suivants :

1- Le renforcement de la gouvernance et la contribution au développement économique du pays ;
2- Le renforcement de l'accès aux services sociaux de base de qualité, notamment en faveur des populations vulnérables, dont les femmes et les enfants, ainsi que les adolescents et jeunes ;
3- La contribution à la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas climatiques, (risques et catastrophes naturelles), ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

M. Mario Touchette Représentant Résident du **PAM**	**Mme. Hodan A. Haji-Mohamud** Représentante Résidente du **PNUD**
Mme. Josefa Marrato, Représentante Résidente de l'**UNICEF**	**Mme. Marie-Antoinette Okimba** Représentante Résidente de l'**UNHCR**
Mme. Ndeye Ticke Ndiaye Représentante Résidente de la **FAO**	**Mme. Rayana Bouhaka** Représentante Résidente de l'**OMS**
Mme. Geneviève Ah-Sue Directrice Régionale Adjointe du **FNUAP**	**M. Tharcisse Barihuta** Coordonateur de l'**ONUSIDA**
M. Joseph Massaquoi Directeur du Bureau Régional de l'**UNESCO**	**M. Musa Gassama** Représentant Regional, Afrique de l'Est, **OHCHR**
M. Kassahun Ayele Tessema Représentant non Résident de l'**ONUDI**	
Mme Hodan A. Haji-Mohamud Coordinatrice Résidente des Activités Opérationnelles du Système des **Nations Unies**	

vi) Liste des abréviations

ADDS :	Agence Djiboutienne du Développement Social
APD :	Aide publique au développement
ARV :	Anti RétroViraux (VIH/SIDA)
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
CCA :	Common Country Assessement (Bilan Commun de Pays)
CDC :	Centre de Développement Communautaire
CDE :	Convention des Droits de l'Enfant
CEDEF :	Convention relative à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes
CNJD :	Conseil National de la Jeunesse Djiboutienne
DISED :	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
EDAM :	Enquête Djiboutienne Auprès des ménages
EDSF :	Enquête Djiboutienne de la Santé de la Famille
EDIM :	Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI:	Fonds Monétaire International
GPE:	Groupe des Partenaires de l'Education
GPS :	Groupe des Partenaires de la Santé
HACT:	Harmonised Approach for Cash Transfer
IDA :	Aide Internationale au Développement (Banque Mondiale)
INDS :	Initiative Nationale du Développement Social
MCC :	Ministère de la Culture et de la Communication
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MENFOP :	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MS :	Ministère de la Santé
MJ :	Ministère de la Justice, des Affaires pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme
MPFPF :	Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial
OEV :	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PANA :	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTPE :	Prévention Transmission Parent/Enfant
PVVIH :	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
SDSA :	Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire
SEGRC :	Secrétariat exécutif des gestion des risques et catastrophes
SEJS :	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
SNU :	Système des Nations Unies
SESN :	Secrétariat d'État à la Solidarité Nationale
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR :	Haut Commissariat des Réfugiés des Nations Unies
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Section 1 : INTRODUCTION

1- Contexte

Durant la période 2008-2011, le Gouvernement et le SNU ont focalisé leur travail sur le suivi des engagements du pays au titre de la Déclaration du Millénaire et des OMD, mais aussi vis à vis des autres objectifs de développement convenus au niveau international et des obligations contractées au titre de traités internationaux. Dans ce sens, le SNU a notamment appuyé le Gouvernement dans la production des rapports de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant (septembre 2008), de la mise en oeuvre des OMD (mars 2010), de suivi de la CEDEF (juillet 2011), ainsi que du rapport national relative à la convention contre la torture (octobre 2011).

Partant de là, le processus de préparation de ce troisième Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/2013-2017) a débuté en Mai 2011 par l'élaboration de la Feuille de route dont l'objectif était, entre autres, d'assurer une articulation entre l'Initiative [3] nationale de développement social du Gouvernement, et le PNUAD.

Le Gouvernement ayant entrepris un bilan à mi parcours de l'INDS/2008-2012 en 2010 d'une part, et le Système des Nations Unies ayant réalisé la revue à mi parcours du PNUAD/2008-2012 en cours, en décembre 2010 d'autre part, les leçons tirées de part et d'autres, ont amené les deux parties à procéder à un Bilan commun de pays ou CCA durant le dernier trimestre de 2011.

En guise de rappel, il est à noter que le bilan de l'INDS sur la période 2008-2010 a révélé une mise en œuvre partielle des actions prévues et un financement relativement limité. Le processus de mise en œuvre de l'INDS s'est heurté à certaines difficultés opérationnelles, et a été entravée par un manque de capacités au sein des ministères et une faible intégration des priorités stratégiques au processus budgétaire. Par ailleurs, l'INDS n'a pas été suffisamment internalisée et utilisée comme plateforme de coordination et d'intervention par les partenaires nationaux et internationaux. Suite à ce bilan, le Gouvernement a d'ailleurs établi une nouvelle approche plus opérationnelle pour assurer une mise en œuvre plus efficace de l'INDS sur la période 2011-2015.

De son côté, la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012) sur la période 2008-2010 a également révélé des insuffisances et des faiblesses, notamment dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions programmées. Sur le plan de l'efficacité et de l'efficience du PNUAD (2008-2012), des résultats n'ont pas toujours atteints les effets attendus à mi parcours du Plan. Rappelons que le PNUAD/2008-2012 vise l'atteinte de trois résultats majeurs en 2012 : i) les communautés de base les plus défavorisées sont davantage engagées dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie ; ii) les populations vulnérables ont un meilleur accès et utilisent des services sociaux de base de qualité dans l'ensemble du pays ; iii) tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

Le CCA 2011 a permis donc de renforcer la compréhension commune des problèmes [4] de développement majeurs identifiés, et de mieux appréhender les capacités des différents acteurs. Une analyse causale des problèmes majeurs, fondée sur l'approche basée sur les droits humains, a été également réalisée. A cette fin, les représentants du gouvernement, de la société civile et du SNU, qui ont pris part à l'exercice d'analyse, avaient bénéficié d'une formation à l'approche basée sur les droits de l'homme, la gestion axée sur les résultats, l'approche basée sur le genre, ainsi que l'intégration dans l'UNDAF de la gestion des risques et des catastrophes, les changements climatiques et la viabilité environnementale entre juillet et septembre 2011.

[3] L'INDS est en fait une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dite de nouvelle génération

[4] Ce sont au total 26 problèmes majeurs qui ont été identifiés à travers le CCA (voir annexe 1).

2- Planification stratégique du PNUAD

Pour élaborer le PNUAD (2013-2017), un atelier de planification stratégique, animé par deux experts internationaux fournis par l'UN System Staff College de Turin, a eu lieu le 30 novembre et le 1er décembre 2011 au Kempisky Palace Hôtel avec la participation des membres du Gouvernement, de la Société civile, du Secteur privé et des Partenaires au développement de Djibouti.

L'atelier de planification a réuni plus d'une centaine de participants, soit 42 représentants de départements sectoriels gouvernementaux dont 6 Ministres, 34 représentants du SNU, 13 de la société civile et du secteur privé, et 15 partenaires au développement. Une synthèse du CCA a été présentée en début de l'atelier. Les avantages comparatifs du SNU ont été également discutés à cette occasion.

Le Système des Nations Unies à Djibouti comprend neuf Agences physiquement présentes dans le pays. Il s'agit du PNUD, UNICEF, PAM, FMI, UNHCR, FAO, OMS, FNUAP, UNESCO et l'ONU/SIDA qui a un bureau de coordination à Djibouti. D'autres agences dites non résidentes sont représentées à partir de Bureaux dans d'autres pays de la région ou à partir de leurs sièges. Il s'agit de VNU, OHCHR (Bureau du Haut Commissaire des NU pour les Droits de l'Homme), OCHA (Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires), et l'ONUDI.

Les participants ont reconnu au SNU les avantages comparatifs suivants : i) neutralité, absence de conditionnalité et transparence des interventions ; ii) conseils techniques et normatifs, établissement de standards ; iii) plaidoyer et conseils pour la formulation des politiques et stratégies dans les domaines, en lien avec les valeurs des Nations Unies y inclus les droits de l'Homme, l'égalité de genre, les OMD ; iv) coordination et mobilisation des partenaires au niveau national, local et thématique (droits de l'homme, protection des groupes vulnérables, humanitaire, santé, éducation, etc.).

Sur la base des défis et priorités nationales, ainsi que des avantages comparatifs du SNU et tenant compte de l'alignement des autres acteurs, les participants à l'atelier de planification stratégique ont convenu que le Système des Nations Unies concentrera ses efforts en vue de contribuer à la résolution des problèmes suivants :

- faiblesse des capacités dans la gouvernance publique ;
- faiblesse des institutions démocratiques ;
- faiblesse au niveau du genre, du développement économique et de l'accès à l'emploi;
- insuffisance dans l'accès aux services sociaux de base
    - accès à l'éducation (accès insuffisant et qualité déficiente de l'éducation);
    - accès à la santé (mortalité infantile, infanto/juvénile et maternelle élevées) ;
    - lutte contre le VIH/SIDA ;
    - accès à l'eau et à l'assainissement et à l'hygiène
- faiblesse dans la protection des femmes et des enfants
- faiblesse dans la promotion de la jeunesse
- insécurité alimentaire et développement rural;
- dégradation de l'environnement et impact négatif des changements climatiques ;
- faiblesse dans la gestion des risques et catastrophes

Ces différents problèmes ont été répartis autour de **trois (3) axes de coopération** retenus pour le prochain Plan cadre, à savoir :

- *Axe de coopération 1 : Gouvernance et Développement économique ;*
- *Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base ;*
- *Axe de coopération 3 : Résilience des populations et des écosystèmes, face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire.*

3- Matrices de résultats du PNUAD

Un atelier de formulation des matrices de résultats du PNUAD a été organisé en décembre 2011 durant trois jours, auquel ont activement participé les représentants du Gouvernement et du Système des Nations Unies. Trois groupes thématiques ont été mis en place, un groupe par axe de coopération du PNUAD, en fonction des connaissances et compétences en rapport avec la thématique.

Une première ébauche des matrices de résultats a été développée à partir des conclusions de l'analyse causale et de l'analyse des écarts de capacités des acteurs.

Un Consultant national a été recruté pour le contrôle de qualité et pour la rédaction du Document final du PNUAD. Il s'est focalisé sur la prise en compte des 5 principes de programmation des Nations Unies (gestion axée sur les résultats, approche basée sur les droits humains, approche genre, développement durable et développement des capacités). Il a veillé sur la formulation des effets et des extrants ou produits du PNUAD dans le respect des principes directeurs et des directives techniques qui lui ont été fournies par le Chargé de Coordination du Bureau de la Coordinatrice Résidente du SNU à Djibouti.

Toutefois, s'agissant des indicateurs, il s'agira pour un bon nombre d'entre eux, de déterminer la situation de référence (ou de base) en 2011, ainsi que la cible respective à atteindre en 2017. .

Section 2 : RESULTATS DU PNUAD

Au total, les résultats du PNUAD (2013-2017) se répartissent en 12 Effets et 43 Extrants, comme suit :

PNUAD (2013-2017)	Résultats	
Axes de coopération	Nombre d'Effets	Nombre d'Extrants
Axe 1 : Gouvernance, Genre et Développement économique	3	13
Axe 2 : Accès aux Services sociaux de base	6	23
Axe 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire	3	7
Total (3 axes)	12 Effets	43 Extrants

2.1- Axe de coopération 1

Gouvernance et Développement Economique

L'axe 1 du PNUAD (2013-2017) se veut répondre aux problèmes majeurs suivants, identifiés à travers le BCP-2011, à savoir : i) capacités institutionnelles en matière de gouvernance publique, insuffisantes ; ii) mise en œuvre des politiques et programmes de développement, insuffisante; iii) faiblesse dans l'institutionnalisation du genre ; iv) faiblesse dans la création d'emplois. (Annexe 1).

L'axe 1 du PNUAD s'inscrit aussi dans le cadre de 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015), notamment dans ses axes 1 et 4 relatifs à la croissance, compétitivité et emploi, et la gouvernance publique respectivement. (Voir annexe 2).

■ Analyse de situation : Djibouti fait partie des pays les moins avancés et selon le Rapport Mondial de Développement Humain de 2011, se classe au 165ème rang sur un ensemble de 187 pays, avec Indice de Développement Humain (IDH) de 0.430. L'activité économique de la République de Djibouti est fortement dominée par le secteur tertiaire en particulier les activités portuaires qui représente (76,6%) du PIB. Le revenu par habitant est estimé à 1150 USD par habitant. Depuis 2008, l'économie Djiboutienne s'est vue confrontée à plusieurs contraintes dont la hausse des cours du pétrole et des denrées alimentaires, et la crise financière mondiale. Le pays a toutefois relativement bien résisté à ces répercussions.

Cependant, le pays est endetté à hauteur de 60% du PIB environ. Le financement du développement dépend en grande partie de l'Aide Publique au Développement qui s'élève à 135 US$ par personne et des envois de fonds estimés à 34 US$ par habitant. Les hauts coûts de production et la basse qualification de la main d'œuvre nationale continuent d'entraver la compétitivité de l'économie. Les secteurs primaire et secondaire ne représentent que (4,2%) et (19,2%) du PIB respectivement. En dehors des produits de la pêche et de l'élevage, le pays importe la quasi-totalité de sa nourriture. Djibouti a donc besoin d'appui pour une amélioration, non seulement des capacités de gestion et de suivi de la dette, mais pour une gestion plus rationnelle du budget et des finances publiques.

Le taux de croissance économique du pays a très peu influencé les niveaux de pauvreté du pays. Le pourcentage de la population vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 43% à 51% fin 2008. Les causes principales de la pauvreté sont liées à la précarité du revenu des ménages, au coût élevé des denrées alimentaires et de la vie, lié à la faiblesse des secteurs primaires et secondaires, à la faible qualification professionnelle, dans un environnement de chômage élevé et persistant et d'inflation galopante. La pauvreté touche toutes les zones géographiques et a induit un exode rural massif vers Djibouti-ville qui abrite 65,2 % et 57,4 % respectivement de pauvreté relative et extrême. La pauvreté

relative rurale a pris des allures de catastrophes approchant 95 % (plus de 3 ruraux sur 4 vivent dans l'extrême pauvreté).

L'Etat est encore le premier employeur. Le développement professionnel, économique et politique et social de la jeunesse Djiboutienne constitue pour le pays un enjeu stratégique des politiques sociales et économiques du pays. Le chômage a pris des proportions alarmantes et a atteint près de 70% de jeunes, garçons, filles et femmes. La crise du marché du travail affecte non seulement les jeunes sans instruction, mais les jeunes diplômés qui font face à une économie qui éprouve des difficultés à les absorber. Il n'existe que de timides exemples de coopération et de partenariat public/privé pour la promotion et l'accès à l'emploi. L'offre de travail souffre aussi d'une inadéquation par rapport à la demande. La formation universitaire et professionnelle ne répond pas non plus aux besoins du marché du travail. Le cadre institutionnel, juridique et économique n'est pas favorable à l'auto-emploi et à la promotion des petites et moyennes entreprises. La création d'emplois ou la promotion d'auto-emploi pour les jeunes en particulier, exige une exploration en profondeur de nouveaux potentiels et besoins en emploi, et ce dans plusieurs secteurs porteurs non encore exploités.

■ Effets du PNUAD : l'axe gouvernance et développement économique constitue donc une priorité et un enjeu social, économique et politique majeur pour le développement du pays. Il contribuera aux priorités nationales visant la croissance inclusive, la compétitivité, l'emploi et la réduction des vulnérabilités, ainsi que la gouvernance publique. Les interventions se focaliseront sur deux volets : l'un à dimension économique, l'autre à dimension gouvernance.

Dans cette optique, l'axe 1 du PNUAD s'articulera autour de trois (3) effets et treize (13) extrants qui se déclinent comme suit :

Axe de coopération 1 Gouvernance et Développement économique
Effet 1.1 : Les institutions nationales et lo cales appliquent davantage les bo nnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (PNUD, UNFPA, UNESCO, OMS)
Extrant 1.1.1 Les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire sont améliorées pour renforcer l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables[5] aux services judiciaires efficients (PNUD)
Extrant 1.1.2 Les capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la réalisation de ses prérogatives et obligations constitutionnelles (PNUD, OMS)
Extrant 1.1.3 Les organes de contrôle de l'administration, y compris la CNDH, sont renforcés pour la réalisation de leurs missions (PNUD, OMS, OHCHR)
Extrant 1.1.4 Les mécanismes et capacités institutionnelles des médias publics et privés sont renforcés pour améliorer l'accès des citoyens à l'information (PNUD, OMS, UNESCO[6])
Extrant 1.1.5 Un appui technique est fourni aux instances nationales pour l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays, ainsi que pour le suivi et la mise en oeuvre des recommandations issues de différents Comités des Nations Unies. (PNUD, UNFPA, OHCHR, UNESCO, UNICEF)
Extrant 1.1.6 Un appui technique, institutionnel et de mobilisation de ressources est fourni au MPF pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (UNFPA, OMS, UNESCO)
Effet 1.2 : Les processus nationaux et sectorie ls de planification, de suivi-év aluation, ainsi que de la gestion

[5] Groupes vulnérables : il s'agit notamment des femmes, enfants, adolescents (es) et jeunes, ainsi que les populations à besoins spéciaux

[6] L'UNESCO contribuera au renforcement du Programme International de Développement de la Communication (PIDC

macro-économique sont soutenus et renforcés (PNUD, UNFPA, OMS, FMI)
Extrant 1.2.1 Tous les acteurs régionaux ont les capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions (PNUD, OMS, UNCDF)
Extrant 1.2.2 Les directions et services sectoriels de planification, de gestion et de suivi et évaluation sont soutenus et renforcés (PNUD, UNICEF, OMS)
Extrant 1.2.3 La gestion macro-économique et la mobilisation des ressources en matière d'Aide publique au développement (APD) sont soutenues et renforcées (FMI, PNUD, OMS)
Extrant 1.2.4 Un appui institutionnel et technique à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS)) et à la production des données désagrégées par âge et par sexe est fourni. (PNUD, UNFPA, OMS, UNICEF, FAO)
Effet 1.3 : **Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies (PNUD, ONUDI, FAO, UNESCO)**
Extrant 1.3.1 Un environnement propice à l'émergence et au développement des (PMI/PME) est promu (PNUD, ONUDI, FAO)
Extrant 1.3.2 Des politiques, programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales, sont élaborés et mis en œuvre (PNUD, FAO, ONUDI, UNESCO[7])
Extrant 1.3.3 Une stratégie nationale de développement industriel est élaborée et validée (FAO, ONUDI)

Les interventions prévues dans l'axe 1 concourront à l'atteinte des objectifs émanant des conférences et conventions internationales sur la gouvernance, la démocratie et l'administration de la justice et état de droit d'une part, à l'institutionnalisation du genre et au développement économique du pays d'autre part, mais aussi dans la perspective d'atteinte des cibles des OMD 1 et 8 relatives à l'accès universel à l'emploi.

○ Dans ce sens, d'ici à 2017, le SNU s'efforcera d'amener les institutions nationales et locales à appliquer davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable **(Effet 1.1).**

Ainsi, les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire seront renforcées pour permettre à tous d'avoir accès aux services judiciaires efficients, et notamment aux groupes vulnérables dont les femmes, enfants, jeunes et populations à besoins spéciaux. L'Assemblée nationale bénéficiera d'un renforcement des capacités pour accomplir ses prérogatives et obligations constitutionnelles. Les organes de contrôle de l'administration, c'est-à-dire l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des Finances, la Médiature, ainsi que l'Inspection générale de la santé et celle de l'éducation seront également renforcées, afin de pouvoir mener à bien leurs missions d'inspection et de contrôle.

Les capacités institutionnelles de communication des médias, publics et privés, seront également renforcées aussi, afin d'améliorer l'accès des citoyens à l'information, mais aussi pour promouvoir et vulgariser les droits de l'homme.

[7] Il s'agira de renforcer en particulier les capacités en matière d'élaboration de politiques en Sciences et Techniques Industrielles (STI)

De même, un appui technique sera fourni aux instances nationales chargées des droits de l'homme, notamment à la Commission nationale des droits de l'homme et à la Commission interministérielle chargée de la rédaction des rapports périodiques relatifs aux instruments régionaux et internationaux de Droits de l'Homme, pour leur permettre de combler le retard accusé dans la transmission des rapports aux organes de traités des Nations Unies, de partager les recommandations des rapports périodiques initiaux, dont notamment celles de la CDE et de la CEDEF avec les institutions compétentes à tous les niveaux, et de rendre compte des mesures prises et des résultats réalisés, lors de la soumission des prochains rapports périodiques.

En somme, à travers le renforcement de capacités des institutions en matière de gouvernance inclusive, transparente et redevable, le SNU contribuera à rendre plus efficace la participation populaire à la vie démocratique dans le pays, à une administration régulière de la justice, ainsi qu'à un meilleur cadre de recours juridique, en conformité avec les normes internationales. Il permettra aussi aux autorités du pays de pouvoir lutter contre la corruption et à promouvoir les droits de l'homme

○ De même, le SNU soutiendra et renforcera les processus nationaux, sectoriels et régionaux, de planification et de suivi-évaluation, ainsi que ceux de la gestion macroéconomique. Il apportera également son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources en matière d'aide au développement ou APD. **(Effet 1.2)**.

- Les acteurs régionaux seront dotés de capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions.

- Etant donné que le cadrage macroéconomique est un processus qui porte sur un ensemble d'opérations et calculs économiques, mathématiques et statistiques – permettant de déterminer et de maintenir les besoins financiers prévisionnels globaux d'une économie donnée, dans les limites supportables par ses ressources internes et sa capacité de mobilisation et d'absorption, tout en veillant au respect des équilibres socio-économiques fondamentaux – il se fera sous la surveillance stricte du FMI et de la Banque Mondiale, garants de l'orthodoxie en la matière, mais en collaboration avec la Banque Centrale et le Ministère de l'Économie des Finances, de la Planification et de la Privatisation.

- Par ailleurs, compte tenu des insuffisances constatées au niveau des données statistiques, un appui technique sera fourni à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique. Le SNU contribuera la production de données désagrégées par âge et sexe au niveau national et au niveau des régions.

- De même, afin d'institutionnaliser les principes du genre, le SNU appuiera la mise en œuvre de la Politique nationale genre que le Gouvernement a élaboré et adopté en octobre 2011.

○ En ce qui concerne le développement économique, compte tenu des facteurs de fragilité du cadre macroéconomique, des efforts conséquents seront déployés pour élargir les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local **(Effet 1.3).**

Le SNU contribuera notamment à promouvoir un environnement propice à l'émergence et au développement des PMI/PME. Il s'agira en fait de revoir les textes juridiques relatifs à la création des PMI/PME, devenus obsolètes, pour encourager les investisseurs privés à investir dans le pays. Le SNU apportera également sa contribution dans la conception et élaboration des programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales. Le SNU accompagnera la mise en œuvre de ces programmes durant la phase pilote.

- Par ailleurs, le SNU aidera le pays à élaborer une stratégie nationale de développement industriel, visant à favoriser les investissements directs nationaux et internationaux dans le secteur de l'industrie, dans la perspective de créer des emplois. Il s'agira en particulier de promouvoir le développement agricole, et celui de l'élevage et de la pêche, ainsi que la commercialisation des produits de la pêche,

2.2- Axe de coopération 2

Accès aux services sociaux de base

L'axe 2 du PNUAD (2013-2017) se profile dans la résolution de plusieurs problèmes majeurs relatifs à l'accès aux services sociaux de base, qui ont été identifiés à travers le BCP-2011 (Voir annexe 1), dont notamment :

- En matière d'éducation : i) l'accès insuffisant des enfants à l'éducation primaire de base ; ii) qualité déficiente de l'éducation ; iii) déperdition scolaire considérable ;
- En matière de santé: i) taux de mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile élevés ; ii) taux de mortalité maternelle élevé ; iii) malnutrition élevée des enfants ; iv) comportements à risque des adolescents (es) et des jeunes ;
- En matière de prévention et lutte contre le VIH/SIDA v) épidémie généralisée et prévalence élevée du VIH/SIDA.
- En matière d'accès à l'eau et à l'assainissement : i) faible accessibilité à l'eau en milieu urbain et en milieu rural ; ii) faible accès à l'assainissement.
- En matière de protection : il s'agit notamment des insuffisances dans la protection des femmes et enfants ;
- En ce qui concerne la promotion de la jeunesse : i) faible insertion des jeunes dans la société

L'axe 2 du PNUAD se veut s'aligner ainsi dans l'optique de l'axe 2 des 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015) visant l'accès aux services sociaux de base (accès à l'éducation, accès à la santé, accès à l'eau potable et assainissement, avec un accent mis sur la protection des femmes et enfants et la promotion de la jeunesse).

Ainsi, l'axe 2 du PNUAD comprend au total, six (6) effets et vingt-trois (23) extrants qui se répartissent en secteurs éducation, santé, lutte contre le VIH/SIDA, accès à l'eau, hygiène et assainissement, protection des femmes et enfants, et promotion de la jeunesse, comme suit :

2.2.1- Secteur Éducation

■ Analyse de situation : L'accès à l'éducation a sensiblement progressé grâce à une politique volontariste d'investissement dans le capital humain. Sur la période 2001-2010, les dépenses publiques ont représenté en moyenne 8% du PIB et 22% du budget de l'État. Grâce à cet effort significatif, le taux brut de scolarisation dans le primaire a progressé en passant de 39% en 2000 à 75% en 2010. Les disparités de genre se sont également atténuées. Le ratio filles/garçons est passé de 0,8 en 2001 à 0,89 en 2010. Le taux brut de scolarisation dans le cycle moyen a connu la même tendance positive passant de 19% en 2000 à 50% en 2010. Grâce à la création de l'Université de Djibouti, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur a atteint plus de 4.000 en 2010, contre 500 en 2002. Les effectifs de l'ETFP ont connu par contre une baisse ces dernières années en passant de 2.400 élèves en 2009 à 1.861 en 2010. Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans est passé de 46% en 2002 à près de 70% en 2010.

Toutefois, en dépit des progrès réalisés, près de 25% des enfants, dont notamment les orphelins et enfants vulnérables et à besoins éducatifs spéciaux, ainsi qu'une une proportion importante de filles, ne sont pas encore scolarisés, surtout en zones rurales. Le système éducatif reste confronté aux problèmes d'accès, de qualité, de déperdition scolaire et de formation professionnelle. La scolarisation des filles pose toujours problème en milieu rural, à cause de travaux ménagers assurés par les filles au sein du foyer familial, l'éloignement de l'école, des parents qui refusent d'envoyer leurs filles dans des dortoirs (des écoles n'ont pas de toilettes séparées pour filles), mais aussi à cause de la santé des enfants qui sont souvent mal nourris, etc. La qualité de l'éducation pose aussi des interrogations sur le

degré d'acquisition des connaissances par les élèves. Les enseignants nécessitent davantage d'encadrement et d'accompagnement pédagogique dans la nouvelle approche dite par les compétences. On note également un gonflement des effectifs dans les classes, notamment dans Djibouti-ville et à Balbala.

■ Effets du PNUAD : Selon le rapport[8] OMD 2010, l'OMD 2 sera probablement atteint en 2015. Les objectifs nationaux en la matière visent : i) augmenter le taux brut de scolarisation pour atteindre 100% en 2015 ; ii) augmenter la proportion d'écoliers, commençant la première année d'études dans le primaire et achevant la cinquième année pour atteindre 98% en 2015 ; iii) augmenter le taux d'alphabétisation des 15-24 ans pour atteindre 95% en 2015.

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Secteur : Éducation
Effet 2.1 **Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation fondamentale de qualité (UNICEF, UNESCO, OMS)**
Extrant 2.1.1 Un appui nutritionnel est fourni pour renforcer la scolarisation des enfants, en particulier des filles, dans les zones rurales et périurbaines (PAM, UNICEF, OMS)
Extrant 2.1.2 Les disparités de scolarisation et de formation sont réduites pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux et autres enfants vulnérables, y compris les enfants des réfugies et les orphelins (UNICEF, OMS)
Extrant 2.1.3 Tous les élèves fréquentent des écoles amies des enfants, qui disposent des facilités d'accès à l'Eau, Hygiène et Assainissement, et utilisent des méthodes pédagogiques innovantes centrées sur les enfants, tout en les préparant dès la petite enfance. (UNICEF, OMS)
Extrant 2.1.4 Les enseignants et inspecteurs pédagogiques et administratifs sont capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants (UNICEF, OMS, UNESCO[9])
Extrant 2.1.5 Les capacités nationales dans la mise en œuvre, la coordination, ainsi que le suivi et évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (AENF) sont renforcées (UNESCO)

Dans cette perspective, les efforts conjugués des agences du SNU contribueront à l'atteinte de cet objectif (OMD 2), c'est-à-dire de donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever le cycle complet d'études primaires. Les normes fondamentales de la qualité de l'éducation (NFQE) seront mises en œuvre, ce qui permettra aux enfants en fin du cycle primaire d'accéder de plus en plus à l'enseignement moyen et à l'enseignement secondaire général (OMD 3). Les cinq extrants identifiés concourront par conséquent à la promotion d'un enseignement fondamental de qualité de 9 ans, qui est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans à Djibouti, y compris l'alphabétisation et éducation non formelle (AENF) pour les enfants et les jeunes filles et femmes de 15-24 ans non scolarisés ou déscolarisés.

○ Il s'agira en fait de réduire les disparités géographiques, socio-économiques et de genre, et d'améliorer la qualité de l'éducation **(Effet 2.1).**

- La scolarisation des enfants et en particulier des filles dans les zones rurales et périurbaines sera renforcée, à travers un appui nutritionnel fourni aux enfants.

[8] Rapport OMD 2010 « Pour un monde meilleur pour tous » / République de Djibouti – SNU de mars 2010

[9] L'UNESCO appuiera la qualité de l'éducation notamment à travers le renforcement de l'enseignement des Sciences de la Terre dans les cycles primaire et secondaire

Des cantines scolaires seront mises en place là où elles n'existent pas, notamment dans les écoles en milieu rural. En ce qui concerne les enfants à besoins spéciaux et autres enfants vulnérables, les disparités de scolarisation et de formation existantes seront réduits par la formation des enseignants spécialistes et par l'augmentation des capacités d'accueil adaptées.

- De même pour réduire le taux d'abandon scolaire, tous les élèves dans les écoles « Amies des enfants » disposeront de manière durable des facilités d'accès à l'Eau, à l'Assainissement et à Hygiène (accès aux toilettes séparées pour filles et garçons, amélioration des connaissances et des mesures en matière d'hygiène, lavage des mains au savon, etc.). Des centres, ainsi que des classes à l'intérieur des écoles primaires accueillants les enfants de 4-5 ans seront aménagés et appuyés, afin de les préparer à réussir leur scolarité.

- Pour renforcer la qualité de l'éducation fondamentale, les enseignants bénéficieront de formations et seront capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants, et à tous les niveaux d'enseignement.

Les efforts se concentreront sur la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que sur leur développement professionnel, les habilitant tout au long de leur carrière à remplir le rôle qui est le leur dans la promotion de la qualité de l'éducation à Djibouti. L'encadrement des classes sera amélioré. Les ratios élèves/enseignant et élèves/classe seront réduits.

Les inspecteurs pédagogiques et administratifs bénéficieront aussi d'une formation adaptée aux besoins d'un encadrement efficace des enseignants.

2.2.2- Secteur Santé

■ Analyse de situation : En matière de santé de la population, malgré les progrès réalisés, les indicateurs de mortalité maternelle et infanto/juvénile restent très élevés. Le taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes a baissé de 546 en 2002 à 300 en 2009 mais l'objectif de le réduire à 185 sur 100 000 reste incertaine. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a également connu une baisse marquée, passant de 127 pour 100.000 naissances vivantes en 2002 à 93 en 2006 mais l'objectif de le réduire à 44 sur 100 000 en 2015 reste très incertaine. Les diarrhées, les infections respiratoires aigues et la malnutrition sévère restent toutefois les causes les plus communes de mortalité infantile.

Par ailleurs, les adolescents et les jeunes sont toujours exposés à une vulnérabilité grandissante liée à la pauvreté, au chômage, à l'analphabétisme, à l'abandon scolaire, aux IST/SIDA, à la violence, au tabac, aux grossesses et aux avortements, à la consommation du khat et autres fléaux.

De nombreux défis restent à relever pour consolider les acquis et poursuivre l'élargissement de l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées

En ce qui concerne l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants, le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans reste également élevé. L'enquête nutritionnelle (2010) des enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du pays révèle que la situation nutritionnelle des enfants

demeure préoccupante et nécessite une surveillance rigoureuse et continue. Le Programme national de nutrition fait face à un plusieurs défis : i) insuffisance du personnel qualifié qui ne permet pas d'assurer la durabilité du programme ; ii) la faiblesse de la coordination nationale ; iii) la faible capacité logistique pour le stockage des produits et leur gestion.

Sur le plan vaccinal, les améliorations de couverture vaccinale ont été démontrées par différentes enquêtes, dont l'enquête de 2008, avec des couvertures de 93.2% pour le BCG, 83.1% pour le Penta3/Polio 3 et de 72.9% pour la rougeole. Le vaccin contre le tétanos (VAT) administré aux enfants à la naissance est de 77% en 2010. Toutefois, le taux de déperdition est élevé dans le pays d'une manière générale (9,8%), et particulièrement dans les régions de l'intérieur.

L'accès à la santé des adolescents et des jeunes reste faible, par manque de services adaptés à leurs besoins, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

■ Effets du PNUAD : Compte tenu des taux de mortalité néonatale, infantile, infanto/juvénile et de malnutrition élevés, et dans l'atteinte des OMD 4 et 5, le SNU apportera sa contribution, pour permettre aux populations, et en particulier aux femmes et enfants de moins de cinq ans, d'avoir accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays **(Effet 2.2).**

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Secteur : Santé
Effet 2.2 **Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.** **(OMS, UNICEF, UNFPA, PAM)**
Extrant 2.2.1 Les structures de santé offrent des services de santé de qualité aux populations les plus défavorisées, y compris les femmes, les femmes enceintes, les nouveaux nés et les enfants de moins de cinq ans. (OMS, UNICEF, UNFPA)
Extrant 2.2.2 La couverture vaccinale des enfants, surtout les moins de un an, est renforcée, en particulier dans les zones rurales (UNICEF, OMS)
Extrant 2.2.3 Les enfants de moins de 5 ans et les mères sont couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays. (UNICEF, PAM, OMS)
Extrant 2.2.4 Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition. (UNFPA, UNICEF, OMS)
Extrant 2.2.5 Les politiques nationales de prévention et de prise en charge pour les maladies non transmissibles sont développées. (OMS, UNICEF)

○ Pour réduire les taux de mortalité néonatale, infantile, infanto/juvénile et maternelle encore trop élevés, le SNU et ses partenaires interviendront à plusieurs niveaux :

- Les populations et en particulier les femmes, les femmes enceintes, les nouveaux-nés et les enfants de moins de cinq ans bénéficieront de soins de santé et de nutrition de qualité, en particulier dans les régions rurales et périurbaines. Les efforts seront axés sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) communautaire et clinique, la vaccination intégrant des efforts de récupération des enfants non vaccinés, sur l'introduction des nouveaux vaccins (anti pneumococciques et anti rota virus), le renforcement de la stratégie

avancée et mobile pour atteindre tous les enfants du pays, l'allaitement maternel exclusif et une alimentation de complément adéquate pour les nourrissons de plus de 6 mois, ainsi que la distribution des micronutriments et l'appui à l'enrichissement des aliments. Les mères et les enfants de moins de 5 ans seront couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays. l'allaitement maternel exclusif et une alimentation de complément adéquate pour les nourrissons de plus de 6 mois, ainsi que la distribution des micronutriments et l'appui à l'enrichissement des aliments. Les mères et les enfants de moins de 5 ans seront couverts par des interventions nutritionnelles curatives et préventives à travers tout le pays.

- Les femmes en âge de procréer bénéficieront des soins de santé de qualité, y compris les services PTME. La contribution à cet effet passera par l'appui à la disponibilité et à l'accessibilité aux soins obstétricaux et néonataux, y compris les soins d'urgence de qualité dans les formations sanitaires. Les structures de santé de la mère et de l'enfant, de même que les capacités des prestataires de services de la santé de la mère et de l'enfant y, seront renforcées Un accent particulier sera mis sur les CPN, les accouchements assistés et l'espacement des naissances, ainsi que dans la mise en place des équipements adéquats, tant pour le point de vue diagnostic que celui de la prise en charge. Les efforts seront focalisés sur la vulgarisation des connaissances sur les signes de dangers de la grossesse de l'accouchement et du post-partum à travers les différents réseaux communautaires. Le système de référence sera aussi renforcé. Des campagnes de sensibilisation seront entreprises pour améliorer les connaissances des populations, afin qu'elles puissent adopter des pratiques favorables à la santé et la nutrition.

- Le système de surveillance des maladies et de suivi évaluation sera renforcé permettant de réagir rapidement à une épidémie. Une stratégie pour la santé maternelle et infantile sera mise en place et comprendra tous les aspects (coordination, suivi évaluation, etc.)

- En ce qui concerne les maladies non transmissibles, des politiques nationales de prévention et de prise en charge seront développées et prise en compte dans le cadre d'une approche multisectorielle.

- Par ailleurs, les capacités de gestion et de suivi évaluation du Ministère de la santé seront renforcées.

2.2.3- Lutte contre le VIH/SIDA

■ Analyse de situation : En matière de lutte contre le VIH/SIDA, malgré une épidémie généralisée de la maladie, le taux de prévalence (2,7%), bien que resté stable ces dix dernières années, demeure assez élevé. Une majorité de personnes infectées par le VIH sont des femmes, d'où le lien entre la haute prévalence au VIH et la haute mortalité maternelle. Le pays dispose également d'un faible programme de couverture préventive dédié aux jeunes et aux populations à risque (à l'instar des travailleurs du sexe et leurs clients, la population sujette à mobilité, les routiers), ainsi que de ressources humaines et financières limitées. La capacité d'intervention de la société civile en la matière s'avère également faible. Le taux de prévalence élevé est expliqué par ailleurs par différents paramètres (manque de connaissances, existence d'outils de communication inadaptés, absence de diversification de sources financières etc.)

Autrement dit, la tendance à inverser le taux, telle que visée par l'OMD 6, n'est pas encore prévisible. Les réductions de fonds des partenaires financiers, ces dernières années, ont eu une répercussion très négative sur les activités de prévention, d'accompagnement psychosocial et de renforcement des capacités d'une part.

D'autre part, l'inexistence d'un axe spécifique VIH/SIDA dans le Plan cadre des Nations Unis pour l'aide au développement (PNUAD/2008-2012) n'a pas permis non plus d'entreprendre des activités de lutte contre la maladie de manière continue. Peu d'institutions sont impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA. Il y a également une faible participation du secteur privé. Cela remet en cause le phénomène d'intersectorialité des « années glorieuses ».

Bien que le Président ait soutenu l'appel à l'élimination de la transmission mère–enfant, l'accès des populations, notamment des femmes et enfants, aux services de prévention contre le VIH/SIDA est devenue une réalité qui mérite d'être renforcé.

■ Effets du PNUAD : Pour contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA, le SNU renforcera l'accès aux services de prévention et aux soins en matière de VIH/SIDA, notamment en direction des populations le plus à risque, les adolescents (es) et les jeunes (Effet 2.3).

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Domaine : Prévention et Lutte contre le VIH/SIDA
Effet 2.3 **Les populations les plus à risque (femmes enceintes VIH+ et leurs enfants), les adolescents (es) et les jeunes, ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA (ONUSIDA, UNICEF, OMS, PAM, UNFPA, PNUD, UNHCR, UNESCO)**
Extrant 2.3.1 Les populations infectées ou affectées bénéficient des soins et de soutien de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB (UNICEF, PAM, OMS),
Extrant 2.3.2 Les populations le plus à risque, les adolescents et les jeunes, accèdent à l'information et aux préservatifs (ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO, UNHCR)
Extrant 2.3.3 Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants ont accès à la prophylaxie et à la prise en charge globale (UNICEF, PAM, OMS, ONUSIDA)
Extrant 2.3.4 Les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA ont des plans opérationnels et de suivi évaluation, mis en œuvre (ONUSIDA, UNICEF, OMS, UNFPA, PNUD)

○ Un accent particulier sera mis sur la protection des populations les plus à risque et les personnes infectées et affectées qui bénéficieront des soins et de soutien psychosocial de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB. Les adolescents et les jeunes auront accès à l'information et aux préservatifs.

○ Les efforts seront concentrés aussi sur le renforcement des capacités en matière d'information et de communication pour le changement social et comportemental. Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants auront accès à la prophylaxie et à la prise en charge globale. Le renforcement et l'intégration des services PTME dans la santé de la reproduction seront une des priorités en vue d'atteindre l'élimination de la TME du VIH. Les interventions du SNU porteront également sur les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA, afin que ces secteurs disposent de plans opérationnels et de suivi évaluation, mis en oeuvre.

2.2.4 Secteur Eau, Assainissement et Hygiène

○ Analyse de situation : L'accès à l'eau a été certes amélioré ces dernières années, mais pas de façon significative, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le problème d'hygiène et d'assainissement demeure entier. La production actuelle d'eau potable ne couvre que 43% de la demande. Ce déficit de production donne lieu à des coupures fréquentes, touchant une grande partie de la population urbaine. La rareté de l'eau est aggravée aussi par l'inefficience du système de distribution qui se caractérise par 20% de perte commerciale. L'amélioration de la production et de la qualité de l'eau potable constitue donc un enjeu crucial de développement pour Djibouti. En milieu rural, les usagers sont confrontés à des difficultés supplémentaires, telles la distance pour l'approvisionnement en eau[10] pour 42% de la population rurale.

Pour ce qui est de l'accès à l'assainissement, notamment dans Djibouti-ville, le réseau d'assainissement collectif est vétuste et ne permet pas de répondre aux besoins de la population. L'assainissement des eaux usées est principalement individuel (par fosses septiques ou latrines). Seuls 18% des ménages sont raccordés directement ou indirectement au réseau collectif. La vétusté et le manque d'entretien du système d'assainissement provoquent des débordements spontanés d'eaux usées dans certains quartiers de la capitale.

[10] 80% de la collecte est assurée par des femmes et nécessite un parcours de plus de 30 minutes.

Cette situation constitue une menace importante pour l'hygiène et la santé des habitants et présente des risques de pollution de la nappe d'eau superficielle qui alimente la ville de Djibouti. Les stations d'épuration du pays n'étant pas fonctionnelles, les eaux usées ne sont pas traitées

■ Effets du PNUAD : Pour renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et dans l'atteinte des cibles de l'OMD 7, le SNU concentrera ses efforts sur les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain, afin qu'elles puisent avoir accès à l'eau et puissent utiliser de façon durable des facilités d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et à l'hygiène **(Effet 2.4).**

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base Secteur : Eau et Assainissement
Effet 2.4 Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau pota ble, à l'hygiène et à l'assa inissement, de façon durable (FAO, UNICEF, PAM, OMS, UNESCO)
Extrant 2.4.1 La maintenance et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) sont améliorées de façon durable, y compris la cartographie des ressources en eau (UNICEF, OMS, UNESCO)
Extrant 2.4.2 Les populations périurbaines et rurales adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. (UNICEF, OMS)
Extrant 2.4.3 Les communautés rurales et périurbaines disposent davantage d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'accès à l'hygiène et à l'assainissement de base (UNICEF, FAO, PAM)

o A cet effet, le SNU interviendra au niveau des communautés rurales et périurbaines, afin qu'elles disposent davantage d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement de base, ainsi qu'à l'hygiène. La cartographie des ressources en eau sera améliorée et mise à jour. La contribution du SNU portera également sur l'amélioration de la maintenance et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) de façon durable. Par ailleurs, les populations périurbaines et rurales seront sensibilisées pour adopter de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

2.2.5- Protection des femmes et enfants

■ Analyse de situation : En matière de protection des femmes et enfants, plusieurs mesures, lois et codes ont été adoptées par le Gouvernement, mais elles ne sont pas toujours appliquées et respectées. Par exemple, la loi interdisant la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) existe et sanctionne les contrevenants, mais les MGF continuent d'être pratiquées, notamment en milieu rural.

L'enregistrement des enfants à la naissance, n'est pas encore systématique. Malgré l'interdiction par le code pénal de la violence à l'encontre des enfants, il n'existe pas encore de loi spécifique interdisant la violence à l'égard des enfants, ni de loi garantissant la protection contre les châtiments corporels ou autres formes de châtiments.

L'analyse de la problématique de la protection des femmes et enfants a fait ressortir des insuffisances notables au niveau institutionnel et légal, ainsi que sur le plan de la connaissance des phénomènes de violence. De ce fait, la nécessité d'impulser un changement durable dans la protection des enfants, des adolescents (es) et des femmes s'impose.

Par ailleurs, le Comité des Nations des Unies relatif à la CDE (qui s'est réunit en octobre 2008 à Genève), ainsi que le Comité de la CEDEF (qui s'est tenu en juillet 2011), tout en appréciant les efforts du Gouvernement respectivement en matière de promotion et protection des droits de l'enfant d'une part, et en matière d'élimination des discriminations à l'égard des femmes d'autre part, ont émis de nombreuses recommandations (voir les annexes du CCA-2011), invitant le Gouvernement à poursuivre ses efforts et à mettre en œuvre lesdites recommandations.

■ Effets du PNUAD : Dans cette perspective, le SNU renforcera les mesures, ainsi que les dispositifs et mécanismes de protection, afin de mieux protéger les femmes et enfants contre toutes formes de violence et exploitation à leur égard **(Effet 2.5).**

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base **Domaine : Protection des femmes et enfants**
Effet 2.5 : **Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes formes de violence et exploitation. (UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR)**
Extrant 2.5.1 Les textes législatifs et réglementaires nationaux sont harmonisés avec les instruments internationaux ratifiés par le pays. (UNICEF, UNFPA)
Extrant 2.5.2 Les institutions nationales et les communautés bénéficient du renforcement des capacités pour la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation (UNFPA, UNICEF, OMS, UNHCR)
Extrant 2.5.3 Les garçons et les filles ont accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de violence et exploitation. (UNICEF, UNFPA, UNHCR)

○ L'action conjointe du SNU visera à harmoniser la législation nationale par rapport aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays d'une part. Les capacités des institutions nationales, des services sociaux, de la société civile et des communautés seront renforcées pour protéger les femmes et enfants contre toutes formes de violence et exploitation d'autre part. Les garçons et les filles auront également accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de

violence et exploitation. Par ailleurs, les agences du SNU développeront leur plaidoyer en faveur d'une meilleure application des lois.

L'effet 2.5 attendu concourra ainsi à renforcer les capacités du Gouvernement à répondre à ses obligations vis-à-vis de la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE) et de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), mais aussi à celles de la Chartre Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ainsi qu'aux recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies pour mettre fin aux violences à l'encontre des enfants et des femmes.

2.2.6- Promotion de la Jeunesse

■ Analyse de situation : Une grande partie de la jeunesse est désoeuvrée, tandis que les espaces d'insertion sociale qui lui sont dédiés sont réduits. Le CNJD manque énormément de moyens. Le taux de chômage touche de plus en plus de jeunes. Environ 55% des jeunes de 15 à 30 ans n'ont aucune activité productive. Près de 65% des jeunes ayant un niveau d'enseignement supérieur sont confrontés au chômage.

Des initiatives récentes ont permis de développer des espaces communautaires pour promouvoir l'insertion sociale des jeunes et leur offrir des opportunités d'emploi dont le Service national adapté (SNA). Mais la délinquance juvénile a pris de l'ampleur. Autrement dit, malgré les efforts entrepris par les plus hautes autorités de l'État, la situation de la jeunesse reste toujours préoccupante.

L'analyse bilan de la Politique de la Jeunesse sur la période (2008-2010) a montré des faiblesses dans sa mise en œuvre, notamment au niveau du fonctionnement et de l'animation des Centres de développement communautaire (CDC). Ceci est dû au fait que les CDC sont fréquentés, non seulement par des jeunes, mais aussi par des adultes et notamment par des femmes qui sont beaucoup plus impliquées dans le développement Communautaire. L'esprit du bénévolat, du volontariat et celui encore du développement communautaire chez les jeunes semble faire défaut. Autre fait marquant, les filles ne se retrouvent pas dans les actions identifiées dans les CDC et par conséquent elles n'ont pas tendance à fréquenter les CDC.

Par ailleurs, on ne connaît pas toujours le nombre des jeunes qui fréquentent les CDC. Il n'existe pas des statistiques. Les activités éducatives, socioculturelles, ludiques, récréatives et sportives ne sont pas organisées de façon continue dans le temps, pour lutter contre l'oisiveté des jeunes. Ce n'est qu'au coup par coup, faute de moyens financiers, que les CDC semblent opérer.

Il est à noter aussi que les « Point Information Jeunes » (PIJ) qui avaient été mis en place au sein des CDC par le Secrétariat Exécutif de lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose en 2007, ne fonctionnent plus, faute de financement. La difficulté de trouver un emploi convenable, ainsi que d'autres facteurs – comme l'analphabétisme, l'échec et l'abandon scolaires, le manque de formation et de qualification – aggravent davantage la situation, à laquelle s'ajoute aussi le manque de loisirs, incitant les jeunes à la consommation du khat, la toxicomanie, la prostitution, et la violence de tous genres.

Malgré l'existence du Conseil national de la jeunesse djiboutienne (CNJD), la participation des adolescents (es) et des jeunes à la prise de décision politique les concernant, reste insuffisante. Le CNJD rencontre des difficultés d'ordre opérationnel et financier dans le cadre de son fonctionnement.

■ Effets du PNUAD : Pour promouvoir la jeunesse, les adolescents (es) et les jeunes se verront bénéficier d'un environnement favorable à leur épanouissement **(Effet 2.6).**

Axe de coopération 2 : Accès aux services sociaux de base **Domaine : Promotion de la Jeunesse la jeunesse**
Effet 2.6 **Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement (UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS)**
Extrant 2.6.1 Les capacités institutionnelles du département et services en charge de la jeunesse, ainsi que celles des organisations des adolescents (es) et jeunes sont renforcées (UNICEF, UNFPA)
Extrant 2.6.2 Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes est développée (UNICEF, UNFPA, OMS)
Extrant 2.6.3 Les services d'écoute, de prise en charge et de soutien aux jeunes (F/G) sont multipliés et renforcés (UNICEF, UNFPA)

■ A cet effet, outre les efforts qui seront déployés pour élargir les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, en vue de lutter contre le chômage des jeunes (voir Effet 1.3), le SNU renforcera les capacités institutionnelles du département et services en charge de la jeunesse, ainsi que celles des organisations des adolescents (es) et jeunes. Des formations en matière de conception, élaboration et mise en œuvre des programmes et projets novateurs seront entreprises en faveur des responsables, hommes et femmes, desdits département, services et organisations.

Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes sera également développée, en vue de lutter contre la délinquance juvénile. Des programmes et outils de communication seront conçus et élaborés. Les services d'écoute, de prise en charge et de soutien seront multipliés, renforcés et rendus opérationnels.

2.3- Axe de coopération 3
Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire

L'axe 3 du PNUAD (2013-2017) vise à apporter des solutions aux problèmes majeurs suivants, identifiés à travers le BCP-2011, c'est à dire : i) Insécurité alimentaire persistante ; ii) Adaptabilité inadéquate des populations, ainsi que des écosystèmes face aux changements climatiques ; iii) Environnement dégradé ; iv) Gestion déficiente des risques et catastrophes naturelles (Voir Annexe 1).

L'axe 3 du PNUAD s'inscrit aussi dans la perspective des 100 actions prioritaires de l'INDS (2011-2015), celles en particulier relatives à la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités (axe 3) ciblant notamment l'environnement et la gestion des risques et catastrophes, la sécurité alimentaire, et le développement rural (Voir annexe 2).

■ Analyse de situation : Djibouti est confronté à une multitude de défis environnementaux, notamment aux risques et catastrophes naturelles liés aux changements climatiques (inondations, sécheresses, montée des eaux marines, dégradation de la biodiversité maritime et côtière) qui ont des conséquences négatives sur le développement humain, notamment dans les secteurs alimentaire, sanitaire et socioéconomique. Par ailleurs, la pollution liée aux déchets liquides et solides est aussi une menace environnementale sérieuse pour le pays. L'analyse causale a mis en relief la transversalité des questions environnementales et l'impact des changements climatiques sur tous les problèmes de développement, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le faible accès aux services sociaux de base.

- Vis-à-vis du changement climatique et la gestion des risques et catastrophes (GRC), il existe une inadéquate adaptabilité des populations, face aux changements climatiques, notamment en milieu rural, compte tenu de leur moyen de subsistance qui est très dépendant des conditions climatiques, mais aussi par le délitement des capacités des filets sociaux communautaires.

Par ailleurs, le modèle économique des nomades est peu adapté aux réalités économiques ; de plus il existe un réel déséquilibre entre la couverture végétale et les besoins en pâturage du bétail, et il n'y a pas encore de mécanisme institutionnel de réponse et d'appui en matière de compensation.

Les sécheresses prolongées, la désertification, ainsi que la variabilité du climat constituent des causes profondes d'inadaptabilité des populations face aux changements, auxquels s'ajoutent la faiblesse dans la mise en œuvre des politiques et stratégies et l'inefficacité du système de gouvernance, notamment sur le plan de ressources humaines qualifiées et spécialisées, ainsi que sur le plan de ressources financières et matérielles.

- En matière d'environnement durable, on constate un état dégradé de l'environnement du fait du climat aride, de la faible pluviométrie, de la rareté de l'eau, de la coupe du bois, ainsi que du désintérêt manifesté par la population dans la gestion des espaces forestiers et des titres fonciers en milieu rural, et par la désorganisation comportementale et sociétale dans la gestion des déchets et ordures en milieu urbain.

Il existe une faiblesse dans la gouvernance urbaine et dans la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux – notamment en matière de lutte contre la désertification, la gestion des espaces marins et terrestres, la collecte des déchets et ordures – contribuant à la dégradation de l'environnement en général, auxquels s'ajoutent l'insuffisance des ressources financières allouées à la protection de l'environnement, mais aussi l'absence de contrôle et de mesures de coercition et l'inadéquation entre les lois promulguées et la gestion des espaces terrestres et marins.

Aussi, les ménages ont recours à la coupe du bois qui leur sert de source de revenu, ainsi que de source d'énergie pour la cuisson et l'éclairage domestique. Il est donc clair qu'il y a un manque d'alternative en matière d'accès à l'énergie, notamment en milieu rural.

Enfin, la situation géographique du pays favorise l'afflux des réfugiés, des migrants et demandeurs d'asile, dont la présence sur le territoire a également un impact négatif sur l'environnement.

- L'insécurité alimentaire persiste dans le pays à cause tout d'abord de l'indisponibilité des aliments due à la faible production agricole nationale liée elle-même à l'absence de tradition agricole et de pêche. Ce qui explique la faible utilisation de terres arables, à laquelle s'ajoute l'aridité du climat, la faible pluviométrie, la faible disponibilité de l'eau, les sécheresses récurrentes, mais aussi la faiblesse de capacités techniques et d'investissements en la matière. Par ailleurs, le cadre institutionnel national de sécurité alimentaire est resté inadéquat et la gestion des ressources en eaux inadaptée jusqu'en 2007. Le gouvernement a depuis lors mis en place un cadre national ambitieux visant à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur à travers l'adoption des engagements régionaux du CAADAP/NEPAD et l'investissement dans le secteur primaire. Les plans nationaux issus de ce cadre restent pour l'instant insuffisamment financés.

Sur le plan de l'accessibilité des aliments, la pauvreté structurelle, l'absence de politique appropriée de gestion de la sécurité alimentaire, ainsi que le chômage élevé, la cherté de vie, le faible revenu des ménages conduisant au faible pouvoir d'achat d'une part, et la flambée des prix des denrées alimentaires de base d'autre part, ne permettent pas aux populations d'avoir toujours accès aux aliments.

Par ailleurs, dans certaines zones, il y a aussi un problème d'accessibilité physique aux marchés de produits alimentaires (éloignement, mauvais état des routes et pistes, etc.). Il est également à noter l'insuffisance de filets de protection sociale en la matière.

Sur le plan de l'utilisation des aliments, à cause des épidémies, mais aussi de l'indisponibilité et du non accessibilité des aliments, ainsi que de la mauvaise qualité de l'eau, des populations se nourrissent très mal, compte tenu de leurs pratiques et habitudes alimentaires, mais aussi de la faiblesse du système de santé.

■ Effets du PNUAD : Au regard des problèmes sus cités, l'axe 3 du PNUAD s'articulera donc autour de trois (3) effets et sept (7) extrants qui se déclinent comme suit :

Axe de coopération 3 **Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire**
Effet 3.1 **Les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)**
Extrant 3.1.1 Les bonnes pratiques d'adaptation des communautés aux changements climatiques sont renforcées (PNUD, FAO)
Extrant 3.1.2 Les capacités des institutions et des communautés, en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes[11], sont renforcées (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO)

[ll] s'agira entre autre de soutenir et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'homme et la biosphère (MAB)

Effet 3.2 **Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNFPA, UNESCO)**
Extrant 3.2.1 Les capacités des structures nationales en charge de la GRC, ainsi que des ONG sont renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte[12] à la sécheresse (PNUD, FAO, PAM, OMS)
Extrant 3.2.2 Les plans de contingence sectoriels sont développés et intégrés dans le plan national ORSEC (OMS, UNFPA, FAO, PAM, UNESCO, UNICEF)
Extrant 3.2.3 Une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes est élaborée et mise en œuvre. (OMS, UNFPA, FAO, UNESCO)
Effet 3.3 **Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire (FAO, PAM, UNESCO)**
Extrant 3.3.1 Les capacités de production agricole, pastorale et halieutique à l'endroit des populations vulnérables sont améliorées (FAO, PAM, UNESCO)
Extrant 3.3.2 Les capacités des institutions en charge de la Sécurité alimentaire sont renforcées (FAO, PAM)

o L'action conjointe du SNU visera par conséquent à contribuer à rendre les communautés rurales et les écosystèmes plus résilients face aux changements climatiques **(Effet 3.1).**

En fait, les bonnes pratiques d'adaptation des communautés aux changements climatiques seront renforcées par l'intégration de nouvelles méthodes d'adaptation. Les institutions et les communautés seront, quant à elles, renforcées en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.

o De même, les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes seront renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte à la sécheresse, afin de contribuer à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes **(Effet 3.2).**

o Pour faire face aux risques et catastrophes, des plans de contingence sectoriels seront développés en articulation avec le plan national ORSEC. Afin de sensibiliser les populations aux risques et catastrophes, une stratégie de communication portant sur les risques et catastrophes sera élaborée et mise en œuvre.

o Par ailleurs, les populations vulnérables bénéficieront d'une meilleure sécurité alimentaire **(Effet 3.3).**

[11] Il s'agira entre autre de soutenir et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'homme et la biosphère (MAB)

[12] Il s'agira de mettre en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce et de les renseigner en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

[13] Il s'agira de mettre en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce et de les renseigner en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire et éviter les risques de développement du « syndrome de dépendance de l'aide alimentaire », les capacités de production agricole, pastorale et halieutique du pays seront améliorées, tandis que les capacités des institutions en charge de la sécurité alimentaire seront renforcées, afin et de pouvoir assurer une meilleure sécurité alimentaire aux populations vulnérables y compris la population nomade.

Ces trois effets seront atteints dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements souscrits par le pays au titre des conventions internationales.

2.4- Avantages comparatifs du Système des Nations Unies

Les avantages comparatifs du SNU sont multiples et diversifiés. En matière de gouvernance et renforcement des institutions démocratiques, les avantages du SNU sont fondés sur l'impartialité et la crédibilité du Système qui a montré une capacité à s'investir dans des domaines sensibles, tel que l'appui au dialogue national, au Parlement et aux élus locaux, ainsi qu'au processus électoral.

Fort de son mandat global, le SNU est reconnu dans son rôle d'appui technique et de plaidoyer dans les sphères de l'application des normes internationales de droits de l'Homme. Le SNU est également bien placé pour appuyer l'administration publique, en vue du renforcement de ses capacités de planification, suivi et mise en œuvre des politiques de développement. Ses avantages résident aussi dans le plaidoyer et l'appui technique dans l'élaboration de politiques et stratégies, ainsi que dans la mise en œuvre d'interventions à effet de levier, notamment pour des actions pilotes visant la promotion de l'emploi.

Dans le domaine de la santé, de la nutrition et de la lutte contre le VIH/SIDA, le SNU appuie de manière cohérente et synergique la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, la génération des connaissances, la surveillance épidémiologique et la lutte contre les épidémies. Dans ce cadre le SNU assure le plaidoyer et le passage à l'échelle des interventions à fort impact sur la survie de l'enfant et de la santé de la femme, ainsi que dans le domaine de la garantie des normes et procédures.

Dans le secteur de l'éducation, fort d'une présence sur le terrain importante, le SNU dispose d'une expertise technique reconnue au niveau de la coordination sectorielle, intervenant en appui à la définition et à la mise en oeuvre des programmes nationaux de développement du secteur de l'éducation. Ses avantages comparatifs sont reconnus dans les domaines de l'expansion de la couverture scolaire, du développement de standards nationaux, de l'enseignement préscolaire et formel, de l'enseignement non formel, de la réduction des disparités, de l'amélioration de la qualité, de la nutrition scolaire, et du renforcement des capacités.

En matière de protection, le SNU dispose des avantages comparatifs dans l'appui à la mise en place des systèmes de protection des enfants et des femmes, et leur opérationnalisation, dans le soutien à la réforme de la justice juvénile, dans la prévention et la lutte contre toutes formes de violences, dans l'assistance aux victimes, selon les normes et standards nationaux et internationaux en vigueur.

S'agissant de l'environnement durable, les avantages comparatifs du SNU résident dans le plaidoyer, l'appui technique et la mobilisation des ressources pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de développement. En outre, le SNU dispose d'une expertise avérée en matière de mise en oeuvre d'initiatives dans les domaines de la lutte contre la désertification et la

surexploitation des ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques, l'adaptation aux effets des changements climatiques, ainsi que dans l'accès aux sources d'énergie renouvelable.

Tous ces avantages comparatifs seront mis en pratique pour accompagner le Gouvernement dans l'obtention des résultats (effets et extrants) du PNUAD, tout au long de la période (2013-2017).

2.5- Partenariat

Dans l'atteinte des effets et produits du PNUAD (2013-2017), le SNU travaillera en partenariat avec les partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux. Le partenariat sera axé sur la collaboration dans l'appui à la formulation des politiques et stratégies et sur la mobilisation des ressources. En outre, un accent particulier sera mis sur la complémentarité des actions dans les zones d'intervention, en s'appuyant sur l'expertise et les moyens déployés par ces partenaires. Les organisations de la société civile et le secteur privé seront fortement sollicités aussi bien pour l'identification et la mise en œuvre des projets ciblés en faveur des couches vulnérables, que pour des programmes pilotes de développement, ainsi que pour leur suivi et évaluation.

En guise de rappel, parmi les institutions financières et les partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux, autres que les agences du SNU, qui ont contribué à l'APD en faveur de Djibouti ces dernières années, à titre de prêt ou de don, il y a : la Banque Mondiale (IDA), le FMI, la BID, la BAD, le FADES, le FSD, le Fonds Mondial, le KFAED, l'USAID, le FIDA, le FED, FFEM, l'AFD, l'OPEP, l'ACBF, l'Union Européenne, la France, la Chine, le Japon, l'Iran, Abu Dhabi, Ligue Arabe, l'Italie, l'Inde, etc.

Dans le cadre de la dynamisation de l'approche sectorielle, le SNU recherchera le cas échéant la diversification et l'élargissement des PTF à de nouveaux partenaires, et ce, dans une approche d'harmonisation et d'alignement, pour la mise en œuvre du PNUAD (2013-2017).

Section 3 : Estimation des ressources nécessaires

Le SNU estime à **96.534.000 US$** le montant nécessaire à la réalisation des 12 effets du PNUAD (2013-2017). Le détail des ressources nécessaires à la réalisation des effets par axe de coopération figure dans le tableau ci-dessous.

Ressources estimatives du PNUAD (2013-2017) en US$	
Axes et Effets	**Ressources nécessaires**
Axe 1- Gouvernance et Développement économique (3 effets)	
Effet 1.1- Gouvernance inclusive et transparente	**4.660.000**
Effet 1.2- Planification, gestion, suivi évaluation	**3.640.000**
Effet 1.3- Développement économique	**9.010.000**
Total Effets : Axe 1	**17.310.000**
Axe 2- Accès aux Services Sociaux de Base (6 effets)	
Effet 2.1- Éducation	**11.644.000**
Effet 2.2- Santé	**14.410.000**
Effet 2.3- VIH/SIDA	**10.425.000**
Effet 2.4- Eau potable, Assainissement	**6.630.000**
Effet 2.5- Protection des femmes et enfants	**1.965.000**
Effet 2.6- Promotion de la jeunesse	**1.420.000**
Total Effets : Axe 2	**46.494.000**
Axe 3- Résilience des populations / aléas naturels / insécurité alimentaire (3 effets)	
Effet 3.1- Résilience des populations	**15.010.000**
Effet 3.2- Renforcement de capacités GRC	**6.200.000**
Effet 3.3- Sécurité alimentaire	**11.520.000**
Total Effets : Axe 3	**32.730.000**
Total (en $US)	**96.534.000**

Les détails des ressources indicatives par agence – par effet et extrant – apparaissent dans la matrice des résultats (Voir annexe). Elles se répartissent globalement comme suit :

Agences	Ressources indicatives (en US$)
PAM	**29.150.000**
UNICEF	**17.800.000**
PNUD	**17.623.000**
FAO	**16.350.000**
ONUDI	**5.400.000**
UNFPA	**3.810.000**
OMS	**3.571.000**
ONUSIDA	**1.720.000**
UNESCO	**770.000**
UNHCR	**240.000**
OHCHR	**100.000**
Total (en US$)	**96.534.500**

►**N.B** : A ce jour, le montant total de ressources propres des agences qui se sont engagées respectivement à affecter des ressources à la mise en œuvre du PNUAD s'élève à hauteur de 15.273.000 US$, soit environ 15,80% du montant global des ressources indicatives nécessaires à l'exécution du PNUAD. Ce qui suppose que 81.261.500 US$ soit 84,20 % de fonds restant seront à mobiliser, c'est à dire qui ne sont pas encore acquis.

Une stratégie de mobilisation des ressources sera par conséquent développée par le SNU, afin de réunir les ressources nécessaires manquantes à l'atteinte des effets du PNUAD. Celle-ci fera partie intégrante du Plan d'action de l'UNDAF qui sera développé dans le courant du dernier trimestre de l'année 2012.

Cela dit, les engagements de ressources seront effectués dans les documents de programmes des agences, conformément aux procédures en vigueur au sein de chaque agence. Le budget sera actualisé sur une base annuelle.

Section 4 : Mise en œuvre

La promotion des objectifs de l'alignement de l'Aide publique au développement sur les besoins et priorités nationales, tels que formulés par la Déclaration de Paris, guidera la mise en oeuvre du PNUAD. A ce titre, le leadership national et l'appropriation nationale seront assurés de manière continue à travers différents Comités ou Groupes qui seront chargés de la mise en œuvre du PNUAD d'une part, et du suivi évaluation des interventions programmées dans le cadre du PNUAD, d'autre part.

Toutes les interventions seront formulées sur la base de l'approche programme, y inclus les interventions pilotes ou démonstratives, appuyant les politiques publiques innovantes. Elles seront conçues, dans la mesure du possible, en appui à un programme national ou sectoriel spécifique, s'inscrivant notamment dans l'optique des 100 actions prioritaires de l'INDS pour transformer Djibouti à l'horizon 2015.

Afin de garantir l'opérationnalisation cohérente des priorités stratégiques identifiées dans le PNUAD, le Gouvernement et le SNU développeront conjointement un Plan d'action du PNUAD en 2012. Ce plan constituera un cadre de responsabilisation pour les partenaires d'exécution et les différentes agences. Il détaillera les mécanismes de coordination, ainsi que les structures de gestion des programmes, lesquels seront définis conjointement. Il s'agira par exemple des mécanismes externes (un Comité conjoint Gouvernement/SNU de pilotage du Plan d'action du PNUAD, ainsi que des groupes de travaux techniques) et des structures internes de coordination.

S'agissant de structures de coordination internes au SNU, l'Equipe de pays examinera les questions liées à la mise en œuvre du PNUAD sur une base trimestrielle. Elle discutera notamment des progrès enregistrés aux niveaux politique et stratégique. Elle fournira des orientations en vue de la résolution des blocages programmatiques qui pourraient survenir. Elle supervisera l'intégration et assurera la promotion des synergies entre les niveaux politique et technique.

Un accent particulier sera mis sur le partenariat et la coordination avec la société civile, le secteur privé, l'administration centrale et locale, ainsi qu'avec les institutions de recherche et de formation.

Ce partenariat renforcé devra permettre une rationalisation dans l'utilisation des moyens, une optimisation des interventions, ainsi que des actions plus efficaces et efficientes. Le SNU développera également la coopération sud/sud à travers des échanges des expériences et de meilleures pratiques.

Les groupes de suivi de la mise en œuvre du PNUAD (un groupe de suivi par axe de coopération), seront présidés chacun par une Agence du SNU qui sera chef de file. Les groupes de suivi seront notamment responsables de l'atteinte des effets de chaque axe, dans la limite de la contribution des Nations Unies.

Des structures de coordination spécifiques, des groupes thématiques constitués autour des trois axes de l'UNDAF et regroupant des représentants du SNU, du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement, ainsi que des sous-groupes thématiques et task force pour des sujets comme le VIH/SIDA (JUNTA), GT Genre, GTS SA, etc. seront également mis en place le cas échéant.

La mise en œuvre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT), qui vise à accroître l'efficacité globale des interventions, en mettant davantage l'accent sur les besoins définis par les programmes, permettra de réduire considérablement les coûts de transaction imposés aux partenaires, d'alléger leur charge de travail, tout en mettant l'accent sur le renforcement de leurs capacités et la coordination accrue des programmes des Nations Unies.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le SNU continuera à renforcer son partenariat stratégique avec les autres Partenaires techniques et financiers, à travers les cadres de concertation sectoriels existants, tels que les groupes de partenaires de l'éducation (GPE), de la santé (GPS), de la promotion du genre (GPG).

Section 5 : Suivi-Evaluation

Afin de mesurer les progrès et performances dans l'atteinte des effets du PNUAD (2013-2017), un Système de Suivi Evaluation (SSE) sera mis en place. Basé sur la gestion axée sur les résultats, ce système tiendra compte des capacités et mécanismes de suivi existants, tant au niveau national qu'au sein du SNU.

Un Groupe de Suivi Évaluation (GSE) du PNUAD sera désigné dès la première année du cycle en 2013. Il sera composé des Chargés de suivi-évaluation des Agences du SNU et des Chargés de SE de l'INDS, ainsi que des Chargés de SE des départements sectoriels. Il aura pour tâches de mettre en place le SSE en collaboration avec les groupes de suivi chargé de la mise en œuvre du PNUAD, dans le respect du calendrier proposé en annexe 4. Le GSE assurera la coordination entre les trois axes de coopération du PNUAD, formulera des recommandations à l'Equipe de pays sur les questions programmatiques, développera un mécanisme de reporting avec le Gouvernement, et coordonnera la documentation et le partage des expériences apprises.

Fort des leçons apprises issues de la revue à mi parcours du PNUAD (2008-2012), le SSE du PNUAD (2013-2017) visera en premier lieu le renforcement de capacités des dispositifs nationaux de suivi-évaluation de l'ensemble des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNUAD, et notamment celui de l'INDS.

Par ailleurs, comme mentionné dans l'axe de coopération 1, le SNU fournira un appui technique pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique, afin d'assurer la production régulière des données statistiques, pour renseigner notamment les indicateurs de l'INDS (2011-2015), ceux du PNUAD (2013-2017), ainsi que ceux des OMD à l'horizon 2015, avec la prise en comte des principes statistiques sensibles au genre.

Le dispositif de suivi-évaluation du PNUAD (2013-2017) comprendra un Plan de Suivi Evaluation (PSE). Celui-ci détaillera les indicateurs, la situation de référence de base, les cibles et les moyens de vérification, pour chaque effet et produit du PNUAD, ainsi que les responsabilités des acteurs internes du SNU et des partenaires, les besoins financiers et humains pour la mise en œuvre du plan du SSE.

Le Gouvernement et le Système des Nations Unies s'assureront que les indicateurs du PNUAD sont cohérents avec ceux retenus par le Gouvernement dans le cadre du suivi-évaluation de l'INDS (2011-2015) et opéreront, au besoin, les modifications nécessaires en vue de garantir la cohérence entre les deux cadres de suivi-évaluation.

Un calendrier de suivi-évaluation joint en annexe 4, à titre indicatif, détaille les activités de suivi évaluation que le SNU entreprendra en fin de chaque année du cycle, en précisant quelle utilisation sera faite de l'information produite, ainsi que les principales activités de renforcement de capacités des partenaires à entreprendre en matière de suivi-évaluation.

Les situations de référence de base et cibles qui ne sont pas précisés ou restent à déterminer seront renseignées au démarrage du cycle, et au plus tard à l'issue du dernier semestre 2012, lors de l'élaboration du Plan d'action du PNUAD, ceci étant valable pour tous les indicateurs retenus dans le cadre du système de suivi-évaluation du PNUAD.
Le Gouvernement et le SNU organiseront des revues annuelles pour mesurer les progrès enregistrés dans l'atteinte des effets du PNUAD, ainsi que d'autres revues périodiques, si nécessaires. A compter de l'année 2 du cycle, ces revues pourront être cumulatives, afin de mettre en exergue les progrès enregistrés vers l'atteinte des effets du PNUAD.

Une évaluation finale du PNUAD sera conduite à la fin du cycle en 2017. Elle aura pour objectif d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la contribution du Système des Nations Unies aux priorités nationales. Le Gouvernement et le SNU conviendront des modalités de réalisation de cette évaluation indépendante dont les résultats seront validés avec l'ensemble des parties prenantes. Cette évaluation se basera notamment sur les conclusions des évaluations des effets du PNUAD.

N.B : Les risques majeurs du PNUAD et mesures d'atténuation

Les risques majeurs auxquels pourrait être confronté le PNUAD (2013-2017), seraient les suivants :

i) Le risque lié la disponibilité des ressources et l'incertitude des financements. Des mesures ont été prévues pour atténuer ce risque, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources en matière d'aide publique au développement (APD), mais aussi la contribution des extrants du PNUAD dans la perspective des actions prioritaires de l'INDS (2011-2015) pour transformer Djibouti à l'horizon 2015. Ce qui accompagnera l'engagement du Gouvernement et des institutions financières en faveur du développement du pays.

ii) Le risque lié au manque et à la qualité des données relatives à la plupart des indicateurs. Ce manque pourrait affecter la bonne programmation du Plan d'action du PNUAD, ainsi que l'efficacité des interventions et des dépenses. L'appui au Schéma Directeur de la Statistique est prévu pour atténuer ce risque, afin de disposer des informations stratégiques nécessaires et suffisantes pour une réponse adaptée, un meilleur ciblage des interventions et un bon suivi évaluation du PNUAD.

iii) Le risque lié au pilotage et à la mise en œuvre du PNUAD : ce risque sera atténué par le renforcement de capacités en matière de planification et de gestion à tous les niveaux d'interventions du PNUAD, mais aussi par l'élaboration d'un Plan d'action du PNUAD, à réaliser au cours du dernier trimestre de l'année 2012, afin de pouvoir mettre en œuvre le PNUAD dès le début de l'année 2013. Outre celles mentionnées dans la matrice du PNUAD, le Plan d'action définira et renforcera, de façon claire, les responsabilités de différents acteurs (Gouvernement et SNU) et autres partenaires intervenants dans la mise en œuvre de chaque effet et extrant du PNUAD. Il sera l'outil de programmation annuelle du PNUAD qui organisera la complémentarité et la synergie/coordination des interventions du PNUAD et des actions prioritaires de l'INDS, afin d'éviter les chevauchements et le double emploi.

iv) Le risque lié au suivi et évaluation du PNUAD. Ce risque sera atténué par les interventions prévues dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles en matière de suivi et évaluation à tous les niveaux d'interventions visant l'obtention des extrants et effets du PNUAD, selon une approche participative, inclusive et interactive.

16
life

ANNEXE 1

Problèmes majeurs identifiés à travers le Bilan Commun de Pays ou CCA-2011

► Thématique 1 : Pauvreté, Vulnérabilité, Insécurité alimentaire, Environnement

Problème 1 : Pauvreté extrême et inégalités persistantes
Problème 2 : Insécurité alimentaire persistante
Problème 3 : Environnement dégradé à un stade avancé

► Thématique 2 : Changements climatiques, Risques et Catastrophes

Problème 4 : Adaptabilité inadéquate des populations face aux changements climatiques
Problème 5 : Gestion déficiente des risques et catastrophes naturelles

► Thématique 3 : Accès aux SSB et Lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies

Education

Problème 6 : Accès insuffisant des enfants à l'éducation primaire de base
Problème 7 : Qualité déficiente de l'éducation
Problème 8 : Déperdition scolaire considérable
Problème 9 : Absence d'un cadre stratégique national de formation professionnelle
Problème 10 : Faible performance de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Santé

Problème 11 : Taux de mortalité maternelle élevé
Problème 12 : Taux de mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile élevés
Problème 13 : Malnutrition élevée des enfants de moins de cinq ans
Problème 14 : Comportements à risque des adolescents (es) et des jeunes

VIH/SIDA

Problème 15 : Epidémie généralisée et prévalence élevée du VIH/SIDA

Accès Eau, Assainissement, Habitat, Énergie

Problème 16 : Faible accessibilité à l'eau en milieu urbain
Problème 17 : Faible accessibilité à l'eau en milieu rural
Problème 18 : Faible accès à l'assainissement
Problème 19 : Faible accès à l'habitat
Problème 20 : Accès limité à l'énergie électrique

► Thématique 4 : Promotion de la Jeunesse

Problème 21 : Faible Insertion des jeunes dans la société

► Thématique 5 : Croissance, Compétitivité et Emploi

Problème 22 : Faible création d'emplois

► Thématique 6 : Gouvernance publique, Genre, Partenariat

Problème 23 : Capacités institutionnelles en matière de gouvernance publique, insuffisantes
Problème 24 : Institutionnalisation du genre, insuffisante
Problème 25 : Aide publique au développement (APD) insuffisante et inefficiente

ANNEXE 2

Les 100 actions prioritaires pour transformer Djibouti à l'horizon 2015

Initiative Nationale de Développement Social (INDS / 2011-2015)

Axe 1 : Croissance, Compétitivité et Emploi	**Axe 2 : Accès aux Services Sociaux de Base**	**Axe 3 : Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités**	**Axe 4 : Gouvernance publique**
Domaines / Actions	**Domaines / Actions**	**Domaines / Actions**	**Domaines / Actions**
Stabilité macroéconomique et financière	**Education**	**Lutte contre la pauvreté**	**Modernisation de la gestion publique**
1- Modernisation des instruments de pilotage macroéconomique	1- Construction, réhabilitation et équipement d'établissements scolaires	1- Enrichissement et extension des programmes intégrés existants	1- Mise en place d'une gestion budgétaire axée sur les résultats
2- Amélioration des procédures de gestion de la dette	2- Mise en place d'une politique du livre scolaire	2- Développement de filets sociaux	2- Mise en place d'un système de gestion intégrée de la dépense publique
3- Mise en place d'un cadre de planification et de sélection des investissements	3- Développement des ressources humaines du Ministère de l'éducation	3- Appui à l'auto emploi	3- Amélioration de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique
4- Rationalisation du système fiscal	4- Mise à jour et définition d'un référentiel des savoirs et compétences	4- Electrification par énergie solaire des zones périurbaines et rurales	4- Renforcement des organes de contrôle et de recours
5- Renforcement des capacités de supervision bancaire	5- Développement de l'utilisation de l'information et de la communication	5- Renforcement du suivi et évaluation	5- Mise en place des « engagements de services publics »
6- Modernisation de l'infrastructure du système financier	6- Renforcement de la supervision pédagogique	**Sécurité alimentaire et développement rural**	**Justice et consolidation de l'État de droit**
Energie	7- Appui social à la scolarisation des enfants défavorisés et à besoins spéciaux	1- Mise en valeur des eaux souterraines et de surface en milieu rural	1- Renforcement des infrastructures et des capacités d'accueil du système judiciaire
1- Opérationnalisation de l'interconnexion avec l'Ethiopie	8- Développement de l'enseignement supérieur	2- Développement de l'agriculture oasienne	2- Modernisation des textes encadrant la procédure judiciaire
2- Développement de la géothermie	9- Renforcement des capacités de gestion du Ministère de l'éducation	3- Développement de la filière élevage	3- Mise en place d'un système moderne de gestion des affaires judiciaires
3- Extension et réhabilitation du réseau électrique	10- Développement de l'éducation non formelle	4- Développement de la pêche artisanale	4- Formation et développement des ressources humaines
4- Amélioration de la qualité du service et réduction des pertes	**Emploi et formation professionnelle**	5- Amélioration de la gestion des fermes agricoles et des stocks stratégiques	5- Mise en place effective d'une assistance judiciaire

	1- Développement d'un système d'information sur l'emploi	6- Renforcement des capacités de transformation des produits alimentaires	6- Mise en place d'instruments effectifs pour la défense des droits de l'homme
	2- Réhabilitation et construction de centres de formation		
	3- Création de programmes de formation professionnelle pour les besoins des entreprises		
	4- Renforcement des programmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes		
	Santé		
Infrastructures	1- Elargissement de la couverture sanitaire de la population		
1- Extension et réhabilitation du réseau routier	2- Extension et amélioration de la prise en charge assurée par les programmes prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH//SIDA)	**Environnement et gestion des catastrophes**	**Gouvernance locale**
2- Extension des infrastructures portuaires	3- Renforcement du programme national de nutrition	1- Edification d'une muraille verte de 209 km contre la dégradation des terres	1- Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
3- Amélioration de l'entretien du réseau routier	4- Mise en place d'une couverture maladie universelle	2- Mise en place d'une gestion intégrée des espaces naturels	2- Autonomisation et viabilisation des collectivités locales
4- Développement du réseau ferroviaire	5- Développement des ressources humaines du secteur de la santé	3- Opérationnalisation du Secrétariat exécutif de gestion des risques et des catastrophes	3- Modernisation et renforcement du cadre juridique et réglementaire
5- Valorisation du câble sous-marin et promotion de l'accès à Internet	6- Mise en place d'un système de contrôle de qualité	4- Identification des risques et révision des plans de prévention et de réponse aux urgences et aux désastres	**Renforcement des capacités statistiques**
6- Création d'un Institut de formation aux nouvelles technologies	7- Promotion de la santé auprès des utilisateurs		1- Elaboration des comptes nationaux
Promotion du secteur privé	8- Amélioration de la gestion du secteur		2- Réalisation d'enquêtes permanentes auprès des ménages
1- Mise en place d'un programme intégré d'accompagnement des PME			3- Renforcement des capacités (formation initiale en statistique)
2- Création d'un fonds de garantie de crédits aux PME	**Eau potable et Assainissement**		4- Création d'un Institut autonome de la statistique doté de moyens suffisants
3- Aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises	1- Mise en place d'une unité de dessalement de l'eau de mer		
4- Création d'une commission public/privé pour la réforme de	2- Extension et réhabilitation du réseau d'alimentation en eau		

l'environnement des			
5- Refonte du dispositif institutionnel de promotion des investissements étrangers	3- Renforcement des capacités de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau		
	4- Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées		
	5- Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales		
	Habitat et Aménagement urbain		
	1- Renforcement des instruments de planification urbaine		
	2- Production publique de logements et de parcelles viabilisées		
	3- Régularisation de l'habitat provisoire		
	4- Mise en place d'un mécanisme d'appui au financement de l'accès au logement		
	5- Promotion du développement du secteur du bâtiment et réduction des coûts de construction		
	6- Modernisation du cadastre et de la conservation foncière		
	Promotion de la femme et de la jeunesse		
	1- Institutionnalisation du genre et sensibilisation		
	2- Appui à l'autonomisation des femmes et à l'entreprenariat féminin		
	3- Renforcement de la protection de l'enfance et des familles vulnérables		
	4- Création et renforcement de centres dédiés aux jeunes		
	5- Création d'un complexe culturel multifonction à Djibouti-ville destiné principalement aux jeunes		

(Extrait du Document INDS (2011-2015) - Version préliminaire / Février 2011)

ANNEXE 3 : Matrice des résultats du PNUAD (2013-2017)

Matrice des résultats / PNUAD (2013-2017)
Axe de coopération 1 : Gouvernance et Développement économique

Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement

■ ***Axe 1 de l'INDS (2011-2015***) : **Croissance, Compétitivité et Emploi**

Composante /Promotion du secteur privé : i) promouvoir le développement des PME et la diversification productive ; ii) encourager l'investissement étranger ; iii) améliorer l'environnement des affaires

■ ***Axe 4 de l'INDS (2011-2015)*** : **Gouvernance publique**

Composante/Modernisation de la gestion publique : i) moderniser le système des finances publiques ; ii) améliorer la qualité des services publics ; iii) lutter contre la corruption ;

Composante/Justice et consolidation de l'État de droit : i) assurer un accès à la justice pour tous ; ii) améliorer la qualité et maîtriser les délais de la décision judiciaire ; iii) promouvoir les Droits de l'homme

Composante/Gouvernance locale : i) renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; ii) autonomisation et viabilisation des collectivités locales ; iii) modernisation et renforcement du cadre juridique et réglementaire ;

Composante/Renforcement des capacités statistiques : i) élaboration des comptes nationaux ; ii) réalisation des enquêtes permanentes auprès des ménages ;

RESULTATS	Indicateurs Bases et Cibles	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Effet 1.1 : **Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable (PNUD, UNFPA, UNESCO, OMS,**	**Indicateurs** **1-** Nombre d'institutions nationales et locales certifiées comme observant les principes et pratiques de la gouvernance inclusive, transparente et redevable **2-** Taux de certification des compétences de Magistrats et de personnel judiciaire **3-** Niveau d'Opérationnalité des services judiciaires, de l'Assemblée nationale, et des médias publics et privés **4-** Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés.	- Rapports d'audit fonctionnel des institutions nationales et locales - Rapports d'activités sur les investissements -Cahier de Budget publié et diffusé par le Ministère délégué chargé du Budget	Hypothèses Les principes de la bonne gouvernance sont acquises et mis en œuvre Risques Accès insuffisant aux ressources techniques et financières	- Ministère de la Justice - Ministère de l'intérieur - Conseils régionaux et communaux PTF -Assistance technique et financière - Mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile Plaidoyer, - Mobilisation sociale	**Total Effet 1.1 :** **4.660.000 US$** **PNUD** **3.690.000 US$** **UNFPA** **670.000 US$** **OMS** **80.000 US$** **UNESCO** **70.000** **OHCHR** **100.000 US$** **FAO**

FAO, OHCHR)					**50.000 US$**
<u>Extrant 1.1.1</u> Les capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire sont améliorées pour renforcer l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables[1] aux services judiciaires efficients (PNUD)	● **Indicateur 1** : Code pénal révisé <u>Base</u> : Code pénal de 1995 <u>Cible</u> : Nouveau Code pénal en vigueur avant 2017 ● **Indicateur 2** : Commission Nationale Indépendante de Lutte Contre la Corruption (CNILCC) opérationnelle. <u>Base</u> : Projet de loi portant mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption; <u>Cible</u> : Loi promulguée pour la, mise en œuvre de la stratégie de LCC et CNILCC mise en place. ● **Indicateur 3**: Magistrats et personnel judiciaire avec des compétences améliorées et certifiées. <u>Base</u> : Nombre actuel de magistrats et personnel judiciaire ayant bénéficié de formations spécialisées : (AD) <u>Cible</u> : 80% des magistrats et personnel judiciaire formés en 2017 ● **Indicateur 4** : « Chaîne pénale » informatisée. <u>Base</u> : Chaîne manuelle (main courante) <u>Cible</u> : Chaîne pénale mise en réseau informatisé. ● **Indicateur 5** : Mécanisme d'aide juridique de proximité établi/mis en place. <u>Base</u> : Mécanisme inexistant <u>Cible</u> : Mécanisme mis en place	- Rapports du Ministère de la Justice - Rapport d'évaluation de l'état de mise à jour et en œuvre du Code pénal; - Journal Officiel avec annonce de la mise en place de la CNILCC - Rapport d'évaluation de TI sur l'opérationnalité de la CNILCC - Liste des magistrats et personnel judiciaire ayant bénéficié des formations - Revue nationale sur la qualité des décisions judiciaires rendues.	<u>Hypothèses</u> - Le Code pénal est révisé et en vigueur ; - La loi mettant en place la stratégie et la CNILCC est promulguée. - La CNILCC est fonctionnelle <u>Risques</u> Non opérationnalité de la CNILCC faute de ressources humaines qualifiées et compétentes, et ressources financières insuffisantes	<u>- Ministère de la Justice</u> <u>- Conseils régionaux</u> Pour la planification et la programmation des ateliers de formation répondant aux besoins attendus. <u>- PTF</u> Pour l'assistance technique et la mobilisation de ressources additionnelles ; - <u>ONG</u> : Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale visant l'accès des populations et notamment des groupes vulnérables aux services judiciaires efficients	**<u>Total Extrant 1.1.1 :</u>** **757..000 US$** <u>PNUD</u> 757.000 US$

[1] Groupes vulnérables : il s'agit notamment des femmes, enfants, adolescents (es) et jeunes, ainsi que les populations à besoins spéciaux

Extrant 1.1.2 Les capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la réalisation de ses prérogatives et obligations constitutionnelles (PNUD, OMS)	**● Indicateur** : Mécanisme opérationnel pour dialogue entre l'Assemblée nationale (AN) et les citoyens Base : (0) Mécanisme inexistant Cible : (1) Mécanisme mis en place (1 par membre élu de l'AN)	- Rapport de l'Assemblée Nationale (AN) sur les rencontres organisées avec les citoyens	Hypothèses Le mécanisme de dialogue entre l'Assemblée Nationale et les citoyens est ressourcé, et opérationnel Risques Dysfonctionnement du mécanisme de dialogue	-Assemblée nationale -Conseils régionaux Pour la planification et la programmation des ateliers de formation répondant aux besoins attendus -PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles, et le plaidoyer.	**Total Extrant 1.1.2 :** **805.000 US$** PNUD 800.000 US$ OMS 5.000 US $
Extrant 1.1.3 Les organes de contrôle de l'administration, y compris la CNDH, sont renforcés pour la réalisation de leurs missions respectives (PNUD, OMS, OHCHR)	**● Indicateur** : Rapports périodiques (annuels) disponibles par les organes de contrôle de l'administration. Base : AD (Inspections existantes, mais souvent non opérationnelles et ne produisant pas de rapports d'inspection) Cible : AD	- Rapports de l'Inspection générale de l'État - Rapports de l'Inspection générale des Finances - Rapport du Médiateur - Rapport du CNDH - Rapport de l'Inspection générale de la Santé - Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale	Hypothèses Les organes de contrôle de l'administration sont opérationnels Risques -Insuffisance du personnel qualifié et compétent en matière d'inspection -Accès limité aux ressources financières	-État - Ministère de l'Economie et des Finances -Ministère de la Justice - MENFOP - Ministère de la santé -Médiateur de la République - Assemblée nationale et le CNDH : Pour la planification des besoins en renforcement de capacités (formations, appuis, assistance technique, etc.), en vue de la réalisation des missions les concernant respectivement -PTF Pour l'assistance technique	**Total Extrant 1.1.3 :** **555.000 US$** PNUD 500.000 US$ OMS 5.000 US$ OHCHR 50.000 US$
Extrant 1.1.4 Les mécanismes et capacités institutionnelles des médias publics et privés sont renforcés pour améliorer l'accès des citoyens à l'information	**● Indicateur** : Taux d'augmentation du nombre de sources d'information publiques et privées Base : (3) Existants, mais à faible capacité d'action Cible : (6) médias dont 3 nouveaux et indépendants tous renforcés en capacités d'information et de communication	-Rapports d'activités des médias publics et privés -Liste des médias publics et privés	Hypothèses Le Gouvernement crée l'espace juridique pour la création et le renforcement des capacités des médias publics et privés. Risques - Volonté politique insuffisante, - Non mise en place du	-Ministère de la Communication -Médias publics (RTD) et privés Pour la planification des besoins en renforcement de capacités (formations, appuis, assistance technique, etc.) en vue de l'amélioration de l'accès des citoyens à l'information. -PTF	**Total Extrant 1.1.4 :** **730.000 US$** PNUD 650.000 US$ OMS 50.000 US$

(PNUD, OMS, UNESCO[2])			cadre juridique nécessaire - Non mobilisation de ressources	Pour l'assistance technique et financière	UNESCO 30.000
Extrant 1.1.5 Un appui technique est fourni aux instances nationales pour l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays, ainsi que pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues de différents Comités des Nations Unies (PNUD, UNFPA, OHCHR) UNESCO, UNICEF)	● **Indicateur** : Nombre de rapports périodiques produits par les instances nationales Base : 5 (CDE, CEDEF, Rapport d'Examen périodique universel (EPU/1, Pacte relatif aux droits ESC, CCT) Cible : (9) CDE, CEDEF, EPU, CCT, Pacte relatif aux droits ESC, CCT, etc.	-PV réunions du Comité interministériel pour la rédaction et la soumission des rapports aux organes des traités et au Conseil des Droits de l'Homme - Rapport annuel de la CNDH	Hypothèses - Les rapports périodiques relatifs aux instruments internationaux de droits ratifiés par le pays, sont produits aux échéances prévues. - Les recommandations issues des Comités des Nations Unies sont mises en œuvre ; Risques - Faiblesse dans l'engagement politique - Insuffisance de ressources financières	- Ministère de la justice chargée des droits de l'homme – MPFPF – Autres Ministères impliqués-Commission chargée de l'élaboration des rapports périodiques Pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues des Comités des nations Unies et la production des rapports périodiques aux échéances prévues -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 1.1.5 :** **540.000 US$** PNUD 450.000 US$ UNFPA 20.000 US$ OHCHR 50.000 US$ UNESCO 20.000 US$ UNICEF
Extrant 1.1.6 Un appui technique, institutionnel et de mobilisation de ressources est fourni au MPFPF pour la mise en œuvre de la Politique Nationale	● **Indicateur 1** : Nombre de cellules genre actives au sein des ministères. Base : 8 Cible : 23 ● **Indicateur 2** : Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre	- Plan d'action de PNG - Rapports d'activités trimestriels des cellules genre de tous les Ministères - Rapports annuels du MPFPF.	Hypothèses : Nominations de personnes qualifiées et engagement pérenne du Gouvernement Risques : - Manque ou insuffisance de	- Tous les Ministères Pour la mise en œuvre de la PNG - Société civile Pour le relais de mobilisation communautaire -Collectivités régionales : Pour le plaidoyer -Parlement	**Total Extrant 1.1.6** **1.223.000 US$** UNFPA 600.000 US$ OMS

[2] L'UNESCO contribuera à la mise en œuvre du Programme International de Développement de la Communication (PIDC)

Genre (PNG) (UNFPA, OMS, UNESCO, PNUD, FAO)	Base : % de mise en œuvre courant (AD) Cible : (75% au moins) de la Politique Nationale Genre mise en œuvre		ressources financières pour la mise en œuvre de la PNG -Profil technique inapproprié du staff - Mobilité du staff ;	(application des lois et examen du budget) PTF : * USAID Pour le processus électoral ; * BID et FIDA Pour l'alphabétisation, micro finance et formation) ; * Union Africaine	20.000 US$ UNESCO 20.000 US$ PNUD 533.000 US$ FAO 50.000 US$
Effet 1.2 : **Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation, ainsi que de la gestion macro-économique sont soutenus et renforcés (PNUD, UNFPA, OMS, FMI)**	**Indicateurs :** **1-** Nombre de rapports nationaux et sectoriels de planification et de suivi-évaluation produits et approuvés. **2-** Nombre de membres des Conseils Régionaux formés en planification et gestion	- Rapports d'activités des départements sectoriels en matière de planification, de gestion et de suivi de suivi évaluation - Rapports d'atelier/séminaires de formation des Conseils régionaux	Hypothèses Les acteurs nationaux planifient et gèrent le développement du pays Risques Accès limité aux ressources financières	-Tous les départements sectoriels : Pour la programmation et l'organisation des ateliers de formation et de renforcement de capacités -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Effet 1.2 :** **3.640.000 US$** **PNUD** **2.333.000 US$** **OMS** **590.000 US$** **UNFPA** **250.000 US$** **UNICEF** **400.000**
Extrant 1.2.1 Tous les acteurs régionaux disposent des capacités techniques et institutionnelles pour planifier et gérer le développement des régions (PNUD, OMS)	● **Indicateur 1 :** Rapports annuels de gestion produits par les acteurs régionaux Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 2 :** Nombre de membres H/F des Conseils Régionaux formés et à même de formuler des documents de planification et gestion de projets de développement Base : AD Cible : AD	- Rapports d'activités annuels des Conseils régionaux - Rapport des ateliers de formation en planification et gestion de projets de développement - Projets de développement	Hypothèses Les acteurs régionaux planifient et gèrent le développement de leurs régions, comme il se doit Risques - Accès aux ressources financières insuffisantes - Manque de volonté des acteurs et membres des Conseils régionaux	-Ministère de l'intérieur et Conseils régionaux : Pour la programmation des ateliers de formation et la désignation des acteurs pour bénéficier du renforcement de capacités en planification et gestion -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 1.2.1 :** **767.000 US$** PNUD 677.000 US$ OMS 90.000 US$

	● **Indicateur 3** Projets de développement de qualité élaborés et mis en œuvre par région par les acteurs ayant bénéficié de formation en gestion et planification de projets Base : AD Cible : 5 par région sur cinq ans (au moins un projet de développement par région et par an)	régionaux mis en œuvre - Rapports de gestion et évaluation des projets, mis en œuvre	à vouloir s'impliquer dans la formation et bénéficier de renforcement de capacités		
Extrant 1.2.2 Les directions et services sectoriels de planification, de gestion et de suivi et évaluation sont soutenus et renforcés (PNUD, UNICEF, OMS)	● **Indicateur 1 :** Nombres de directions et services sectoriels à même d'élaborer et de mettre en œuvre avec suivi et évaluation des plans et activités sectoriels de qualité. Base : AD Cible ; AD ● **Indicateur 2** : Nombre de ministères élaborant leurs plans d'action et produisant des rapports de suivi évaluation périodiques Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 3** : Nombre de ministères ayant adopté le CDMT Base : 2 Cible : Tous les départements sectoriels	-Rapports des ateliers de formation à la planification, gestion et suivi évaluation -Rapports de suivi et évaluation périodiques des départements sectoriels -Document relatif au CDMT	Hypothèses -Fort engagement politique -Système de planification et de suivi évaluation existant et opérationnel au sein de tous les départements sectoriels Risques - Faiblesse ou Insuffisance d'implication des personnes formées dans le domaine de la planification et de suivi et évaluation	- Tous les départements sectoriels : Pour évaluer les besoins en matière de renforcement de capacités et bénéficier de l'appui et du soutien adéquats, afin que les directions et services de planification, gestion et suivi et évaluation soient opérationnels. - PTF Pour l'assistance technique et la mobilisation de ressources additionnelles	**Total Extrant 1.2.2 :** **920.000 US$** PNUD 450.000 US$ OMS 70.000 US$ UNICEF 400.000 US$
Extrant 1.2.3 La gestion macro-économique et la mobilisation des ressources en matière d'Aide publique au	● **Indicateur 1** : Cadrage macroéconomique de la Direction de l'Economie mis à jour. Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 2** : Acteurs formés et aptes à mettre en	- Rapports de la Direction de l'Economie du ministère de l'économie et des finances	Hypothèses - Ressources mobilisées - Aide publique soutenue Risques Faiblesse ou	-Ministère de l'économie et des finances Pour évaluer les besoins et bénéficier de l'assistance adéquate (formation, appui technique) en matière de cadrage macro économique	**Total Extrant 1.2.3:** **900.000 US$** OMS 350.000 US$

développement (APD) sont soutenues et renforcées (PNUD, OMS, FMI)	œuvre de la Déclaration de Paris Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 3** Pourcentage de APD Base : Montant APD en 2011 (AD) Cible : Montant APD augmenté de 30% en 2017	-Rapport d'ateliers de la Direction de la Coopération Internationale	Insuffisance d'implication des personnes formées en matière de gestion macroéconomique	et sa mise à jour, et en matière de mobilisation de ressources en faveur de l'APD. - Banque Mondiale FMI : Pour le cadrage macroéconomique - Autres PTF pour l'implication croissante dans l'APD - Secteur privé Pour l'implication dans le cadrage macroéconomique	PNUD 550.000 US$ FMI
Extrant 1.2.4 Un appui institutionnel et technique pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) est fourni. (PNUD, UNFPA, OMS, UNICEF[3])	● **Indicateur 1 :** Schéma directeur de la statistique mis en œuvre. Base : % de mise en œuvre courante (AD) Cible : 100% du Schéma Directeur mis en œuvre	- Rapport annuel du Ministère Economie et Finances ; - Rapports annuels de tous les Ministères et Secrétariat d'État	Hypothèses - Les ressources nécessaires mises à disposition par le Gouvernement pour la mise en œuvre du SDS Risques -Insuffisances des ressources humaines qualifiées -Insuffisance des ressources financières mises à disposition par le Gouvernement	-Tous les Ministères et Secrétariats d'État : Pour la contribution à la mise en œuvre du SDS	**Total Extrant 1.2.4** **986.000 US$** PNUD 656.000 US$ UNFPA 250.000 US$ OMS 80.000 US$
Effet 1.3 : **Les opportunités de développement économique et de création d'emplois, au niveau national et local, sont élargies**	**Indicateurs :** **1-** Politique officielle de création des PME/PMI en vigueur assortie d'une stratégie. **2-** Politique de création d'emplois **3-** Etudes de potentialités industrielles existantes dans le pays	- Rapports du Ministère délégué au Commerce et à l'Industrie - Rapport du Ministère du Travail - Rapports de l'ANEFIP	Hypothèses Politiques et stratégies formulées et mises en œuvre - Entente mutuelle entre le secteur public et le secteur privé Risques - Manque	- Ministère de l'économie et des finances - Ministère délégué au Commerce et à l'Industrie - Ministère du travail - Chambre de Commerce de Djibouti Pour la prise d'initiatives en matière de création des	**Total Effet 1.3 :** **9.010.000 US$** **ONUDI** **5.400.000 US$** **PNUD** **1.690.000 US$**

[3] L'UNICEF appuiera le DEV-INFO

(PNUD, ONUDI, FAO, UNESCO)	**4-** Nombre d'emplois créés	- Etudes de potentialités industrielles existantes dans le pays	d'investissement du secteur privé - Manque d'implication des PTF	opportunités de développement économique et de création d'emplois ; - Secteur privé : Pour les investissements - PTF Pour l'assistance financière ;	**FAO** **1.900.000 US$** **UNESCO** **20.000 US$**
Extrant 1.3.1 Un environnement propice à l'émergence et au développement des PME/PMI est promu (PNUD, ONUDI, FAO)	**● Indicateur :** - Politique et Stratégie nationales pour le développement des PMI/PME Base : 0 Cible : 1	-Rapports du Ministère délégué chargé des PME/PMI -Politique et Stratégie nationales pour le développement des PME/PMI	Hypothèses -L'environnement des affaires est promu - Entente mutuelle entre le secteur public et le secteur privé Risques - Faiblesse de l'investissement du secteur privé - Manque de ressources humaines et financières	- Le Ministère délégué chargé des PME/PMI, le Ministère du travail, ainsi que la Chambre de Commerce de Djibouti : Pour la promotion d'un environnement favorable à la création des PME/PMI - Secteur privé : Pour les investissements - PTF Pour l'assistance technique	**Total Extrant 1.3.1** **800.000 US$** PNUD 700.000 US$ ONUDI 100.000 US$
Extrant 1.3.2 Des politiques, programmes et projets pilotes de développement de l'économie locale, basés sur les potentialités régionales, sont élaborés et mis en œuvre (PNUD, FAO, ONUDI, UNESCO[4])	**● Indicateur 1**: Taux de croissance au niveau régional des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat, etc. Base : % des activités des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche et artisanat (AD) Cible : Taux de croissance régionale des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche et artisanat (% AD) **● Indicateur 2 :** Taux de commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de l'artisanat Base : Niveau de commercialisation des productions de l'agriculture, élevage, pêche et artisanat (AD)	-Données statistiques annuelles de production agricole, d'élevage et de pêche -Rapports de production et de commercialisation des produits issus de différents secteurs -Rapports d'activités des services de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat, tourisme	Hypothèses -Mise en œuvre de la stratégie de développement des secteurs de l'agriculture, élevage, pêche, industrie, artisanat, tourisme, etc. -Commercialisation de produits issus de différents secteurs Risques -Faible engagement politique envers le développement de l'économie locale - Manque d'assistance	-Ministère délégué chargé du commerce, tourisme et artisanat - Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - Chambre de Commerce de Djibouti Pour l'élaboration des politiques et programmes de développement des potentialités régionales - Coopératives agricoles et des pêcheurs Pour l'implication dans le développement de l'économie locale	**Total Extrant 1.3.2:** **7.610.000 US$** ONUDI 5.000.000 US $ FAO 1.900.000 US$ PNUD 690.000 US$ UNESCO 20.000

[4] L'UNESCO contribuera au renforcement de capacités en matière d'élaboration d'une Politiques en Sciences et Techniques Industrielles (STI)

	Cible : Taux d'augmentation de la production de qualité standard pour l'exportation des différents secteurs. (AD) **● Indicateur 3** Augmentation des revenus issus du commerce des produits de l'agriculture, élevage, pêche, artisanat. Base : AD Cible : AD	-Rapport d'activités du Port de Pêche -Rapports des Conseils régionaux	technique et financière - Manque d'investissement privé -Manque d'implication des coopératives agricoles, artisanales et des pêcheurs	- Secteur privé Pour les Investissements dans le secteur de la pêche	
Extrant 1.3.3 Une stratégie nationale de développement industriel est élaborée et validée (ONUDI, PNUD)	● **Indicateur 1** : Rapport d'étude des potentialités industrielles Base : 0 Cible : 1 ● **Indicateur 2** : Rapports d'études préliminaires de faisabilité et profils des PMI Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 3** : Stratégie nationale de développement industriel Base : 0 Cible : 1 **● Indicateur 4** Infrastructures, arrangements et facilités mis en place. Base : AD Cible : AD	- Rapport d'évaluation de l'étude par le Ministère délégué chargé PME/PMI - Document de stratégie existant et opérationnel ; - Les infrastructures, arrangements et facilités requis sont mis en place - Rapport sur les infrastructures et facilités de développement industriel - Bulletins trimestriels de l'ANEFIP sur la situation de l'offre et de la demande d'emploi ;	Hypothèses -Etude/analyse des potentialités industrielles existantes à entreprendre -Etudes préliminaires de faisabilité et profils des PMI réalisées et diffusées auprès des investisseurs - Mobilisation des investisseurs publics et privés Risques -Manque de financement pour l'assistance technique - Manque d'implication du secteur privé dans l'élaboration de la stratégie	- Le Ministère délégué chargé de des PME/PMI : Pour et la mise en place d'un Comité chargée de l'élaboration de la stratégie et le lancement des études préliminaires Secteur privé Pour l'implication dans l'élaboration de la stratégie - PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 1.3.3 :** **450.000 US$** ONUDI 150.000 US $ PNUD 300.000

Matrice des résultats / PNUAD (2013-2017)
Axe de coopération 2 : Accès aux Services Sociaux de Base

Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement :

■ ***Axe 2 de l'INDS (2011-2015*) / Accès aux services sociaux de base** :

Composantes : Éducation ; Santé ; Eau potable et Assainissement ; Promotion de la femme et de la jeunesse

- Objectifs/Éducation : i) élargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux ; ii) améliorer la qualité de l'enseignement et renforcer son adéquation avec les besoins de l'économie ; iii) améliorer la gouvernance et l'efficience du système éducatif (OMD 2)
- Objectifs/Santé : i) améliorer l'état de santé de la population ; ii) élargir l'accès à des soins de qualité (OMD 4, 5 et 6)
- Objectifs/Eau potable et Assainissement : i) améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau ; ii) développer le système d'assainissement (OMD 7)

RESULTATS	Indicateurs Bases Cibles	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources Indicatives (Total)
Effet 2.1 : Secteur Éducation **Les garçons et les filles, en milieu urbain comme en milieu rural, ont accès, de manière équitable, à une éducation de qualité** **(UNICEF, PAM, UNESCO, OMS)**	**● Indicateur 1** : TBS (Primaire) Base : 75% Cible : 105% **● Indicateur 2** : TNS (Primaire) Base : 68% Cible : 100% **● Indicateur 3** : Taux d'achèvement primaire (TAP) Base : 71% Cible : AD **● Indicateur 4** Ratio filles/garçons Base : 0, 8 Cible : 1	-Annuaires statistiques de l'éducation (MENFOP) ; -Enquêtes (EDAM) ; (MICS) et PAPFAM -Résultats des OTI en fin de 5ème année du Primaire ; -Rapports de l'Inspection générale du MENFOP	Hypothèse Schéma directeur de l'éducation (2011-2020) mis en œuvre Risques -Ressources financières non disponibles ou insuffisantes ; - Faiblesse dans l'encadrement et le suivi des enseignants ;	- MENFOP Pour la mise en œuvre du Schéma directeur et Plans d'action de l'éducation - PTF Mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile : Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur d'une éducation primaire pour tous	**Total Effet 2.1 :** **11.644.000 US$** **PAM** **6.500.000 US$** **UNICEF** **4.800.000 US$** **OMS** **24.000 US$** **UNESCO** **320.000 US$**
Extrant 2.1.1 Un appui nutritionnel est fourni pour renforcer la scolarisation des enfants, en	**● Indicateur 1** : % des élèves recevant une ration alimentaire dans les écoles primaires rurales Base : AD Cible : AD **● Indicateur 2** :	- Annuaires statistiques de l'éducation - Rapports d'évaluation du PAM ;	Hypothèses - Rations alimentaires disponibles - Produits alimentaires disponibles - Cantines fonctionnelles Risques	- MENFOP : Pour la mise en œuvre du programme nutritionnel - Conseils régionaux, Communautés et ONG :	**Total Extrant 2.1.1:** **8.510.000 US$** PAM : 6.500.000 US$

particulier des filles, dans les zones périurbaines et rurales (PAM, UNICEF, OMS)	% d'écoles primaires rurales ayant des cantines Base : 96% Cible : 100% **● Indicateur 3** TBS Primaire Base : 75% Cible : 105% **● Indicateur 4** : Taux d'achèvement primaire (TAP) Base : AD Cible : AD **● Indicateur 5** : Ratio filles/ garçons Base : 0, 8 Cible : 1	-Rapports des Conseils régionaux -Rapports des Directeurs des écoles des zones péri urbaines et rurales	-Ressources financières insuffisantes -Capacité de gestion réduite des directeurs des écoles -Faible coordination des acteurs -Difficultés rencontrées dans certaines communautés, notamment en milieu rural pour la scolarisation des filles	Pour la sensibilisation en faveur de la scolarisation des enfants, et notamment des filles, en particulier dans les zones rurales - PTF : Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles	UNICEF 2.000.000 US$ OMS 10.000 US$
Extrant 2.1.2 Les disparités de scolarisation et de formation sont réduites pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux (EABES) et autres enfants vulnérables, y compris les enfants des réfugies et les orphelins. (UNICEF, OMS)	**● Indicateur 1 :** Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux (EABES) dans le primaire Base : 217 Cible : 500 **● Indicateur 2** : Nombre de classes crées pour les enfants mal voyant et mal entendant Base : 0 Cible : 150 **● Indicateur 3** : Nombre d'enseignants formés pour les EABES Base : 0 Cible : 150 **● Indicateur 4 :** Ratio de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins dans le primaire Base : AD Cible : AD	-Annuaires statistiques de l'éducation	Hypothèses Mise en place de structures adaptées aux EABES Risques -Ressources financières insuffisantes -Capacités des enseignants destinés aux EABES, insuffisantes ou inadaptées	- Le MENFOP Pour la mise en place d'un programme de scolarisation des EABES et autres enfants vulnérables, y compris les enfants des réfugies et les orphelins. - Les ONG Pour la promotion de la scolarisation des EABES et autres enfants vulnérables y compris les enfants des réfugies et les orphelins. - Les PTF : Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.1.2:** **802.000 US$** UNICEF 800.000 US$ OMS 2.000 US$

Extrant 2.1.3 Tous les élèves fréquentent des écoles amies des enfants qui disposent des facilités d'accès à l'Eau, Hygiène et Assainissement et utilisent des méthodes pédagogiques innovantes centrées sur l'enfant tout en les préparant dès la petite enfance. (UNICEF, OMS)	● **Indicateur 1** : % d'écoles disposant de l'eau potable Base : 83% Cible : 100% ● **Indicateur 2** : % d'école disposant de latrines Base : 96 % (pour filles : 75%) Cible : 100% ● **Indicateur 3** : % d'élèves pratiquant le lavage des mains au savon Base : 82% Cible : 100%	- Rapports de routine - Rapports d'évaluation	Hypothèses - Les écoles disposent de l'eau courante et des moyens d'assainissement fonctionnels - Action de sensibilisation autour de l'hygiène adaptée Risques - Absence d'infrastructures au niveau des écoles - Ressources financières limitées	- Le Ministère de l'eau et énergie, le MENFOP, les Etablissements scolaires : Pour la planification des besoins en matière de facilités d'accès à l'eau, hygiène et assainissement ; - Les Communautés Pour la mise en œuvre des infrastructures Eau, hygiène et assainissement. - Les PTF : Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles	**Total Extrant 2.1.3:** **1.005.000 US$** UNICEF 1.000.000 US$ OMS 5.000 US$
Extrant 2.1.4 Les enseignants et inspecteurs pédagogiques et administratifs sont capables d'assurer une éducation fondamentale de qualité à tous les enfants (UNICEF, OMS, UNESCO[5])	● **Indicateur 1** : Ratio Elèves/Maître Base : 36 Cible : 25 ● **Indicateur 2** : Nombre d'enseignants certifiés : Base : 23,6% Cible : 100% ● **Indicateur 4 :** % d'école respectant les normes NFQE Base : 25% Cible : 100%	- Annuaire statistique - Rapports d'inspection générale de l'éducation	Hypothèses -Corps de contrôle pédagogique renforcé au niveau central -Moyens de déplacement assurés aux superviseurs Risques -Faible implication ou motivation des enseignants -Faible encadrement des enseignants -Non respect des NFQE	MENFOP Pour la mise en œuvre du Schéma directeur de l'éducation et l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (Programme de formation, d'encadrement et de suivi et évaluation des enseignants, etc.). PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.1.4:** **1.027.000** UNICEF 1.000.000 US$ OMS 7.000 US UNESCO 20.000 US$
Extrant 2.1.5 Les capacités nationales dans la mise en œuvre, la coordination, ainsi	● **Indicateur 1 :** Pourcentage de personnes qui déclarent avoir entendu des informations sur l'AENF Base : AD	- Rapports de campagnes d'AENF -Rapports du MPFPF et du MENFOP	Hypothèse Leadership affirmé dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation des	-MPFPF/MENFOP/SEJS : Pour l'élaboration et la programmation de campagnes d'AENF -ONG :	**Total Extrant 2.1.5:** **300.000 US$**

[5] L'UNESCO appuiera la qualité de l'éducation à travers le renforcement de l'enseignement des Sciences de la Terre dans les cycles primaire et secondaire

que le suivi et évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (AENF) sont renforcées (UNESCO)	Cible : AD **● Indicateur 2 :** Taux d'alphabétisation masculin Base : 78,8% Cible : 100 % **Indicateur 3** Taux d'alphabétisation féminin Base : 66,9% Cible : 100%		campagnes d'AENF Risque Manque ou insuffisance de ressources techniques et financières.	Pour la contribution dans les campagnes d'AENF -PTF Pour l'assistance technique et la mobilisation de ressources financières additionnelles	UNESCO 300.000
Effet 2.2 : **Secteur Santé** **Les populations, en particulier les femmes et les enfants de moins de 5 ans, ont accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays.** **(OMS, UNICEF, UNFPA, PAM)**	**● Indicateur 1** : Taux d'accès aux services de santé de base et de nutrition Base : AD Cible : AD **● Indicateur 1** : Taux de couverture CPN (Consultation prénatale) 2 et + Base : 61% Cible : AD **● Indicateur 2** : Taux de prévalence contraceptive Base : AD Cible : AD	- Rapports des Enquêtes MICS, EDAM, PAPFAM ; - Rapports de la DSME/MS - Rapports des Conseils régionaux - Rapports des ONG	Hypothèses -Environnement politique et social stable et sécurisé -Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorées -Le PNDS est mis en œuvre -Disponibilités des ressources humaines Risques Urgences et catastrophes naturelles	- Ministère de la santé - MPFPF - Conseils régionaux : Pour la prise et la mise en œuvre des mesures adéquates en faveur de l'accès à des services de santé de base et de nutrition de qualité sur l'ensemble du pays. PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile (ONG) : Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale pour l'accès des populations, et notamment des femmes et enfants de moins de 5 ans, aux services de santé et de nutrition	**Total Effet 2.2 :** **14.410.000 US$** **OMS** **1.210.000 US$** **UNICEF** **6.100.000 US$** **UNFPA** **2.200.000 US$** **PAM** **4.900.000 US$**
Extrant 2.2.1 Les structures de santé offrent des services de santé de qualité aux populations, y compris les femmes,	**● Indicateur 1 :** % des structures offrant des SOUB (services obstétricaux d'urgence de base) Base : AD Cible : AD **● Indicateur 2** % des structures offrant des SONUC	- Rapport DSME/MS - Rapport du SNIS	Hypothèses -Disponibilité des équipements ; -Normes et procédures de prise en charge des nouveaux nés, des femmes enceintes et des	-Ministère de la Santé -Ministère de la Justice -MPFPF PTF : -Contribution au financement, -Assistance technique, - Renforcement de	**Total Extrant 2.2.1:** **4.130.000 US$** UNICEF 2.000.000 US$

femmes enceintes, les nouveaux nés et les enfants de moins de cinq ans. (OMS, UNICEF, UNFPA)	(service obstétricaux et néonataux d'urgence complet) Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3** : Taux d'accouchements par un personnel qualifié. Base : 93 % Cible : 95% **● Indicateur 4** : % des structures de santé de base offrant les services PCIME Base : 75% Cible : 100% **● Indicateur 5** : % d'enfants de moins de 5 ans pris en charge selon la stratégie PCIME Base : AD Cible : AD		enfants mis en application Risques -Non application des Protocoles ; -Système de référence et contre référence non fonctionnel	capacités et plaidoyer.	UNFPA 2.000.000 US$ OMS 130.000 US$
Extrant 2.2.2 La couverture vaccinale des enfants, surtout les moins de un an, est renforcée, en particulier dans les zones rurales (UNICEF, OMS)	**● Indicateur 1** : Taux de couverture Penta 3 Base : 89 % Cible : 95% **● Indicateur 2 :** Taux de couverture de la rougeole Base : 85% Cible : 95% **● Indicateur 3 :** Taux de couverture VAT Base : 70% Cible : 90%	-Rapport PEV -Enquête de couverture vaccinale -Rapports du SNIS	Hypothèses Ressources nécessaires disponibles Risques Barrières socioculturelles	Ministère de la santé PTF (USAID) -Contribution au financement, -Assistance technique, -Renforcement des capacités -Plaidoyer.	**Total Extrant 2.2.2:** **1.570.000 US$** UNICEF 1.000.000 US$ OMS 570.000 US$
Extrant 2.2.3 Les enfants de moins de 5 ans et les mères sont couverts par des interventions nutritionnelles curatives et	**● Indicateur 1** : Taux de couverture de la prise en charge des enfants de moins de 5 ans et les mères Base : 70% Cible : 90% **● Indicateur 2** : Taux de guérison des enfants	-Rapport Programme National de Nutrition -Rapport du MS -Rapport du SNIS	Hypothèses Disponibilité des ressources pour la lutte contre la malnutrition Risques -Insuffisance de la	-MS Pour la mise en œuvre des interventions -ONG : ACF, Johanniter et Care International Pour l'assistance technique	**Total Extrant 2.2.3:** **6.960.000 US$** UNICEF 2.000.000 US$

préventives à travers tout le pays (UNICEF, PAM, OMS)	malnutris sévères Base : 69% Cible : 90% **● Indicateur 3** : Taux de guérison des enfants malnutris modérés Base : 74 % Cible : 90% **● Indicateur 4 :** Taux de létalité des EMS Base : Inférieure à 5% Cible : Moins de 3% **● Indicateur 5 :** Taux de malnutrition aigue globale Base : AD Cible : AD	-Enquête de couverture -Enquête de surveillance nutritionnelle	coordination des interventions -Résistances aux changements de comportement	-PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles	PAM 4.900.000 US$ OMS 60.000
Extrant 2.2.4 Les populations ont des connaissances et des pratiques favorables à la santé et à la nutrition (UNFPA, UNICEF, OMS)	**● Indicateur 1** : Taux d'allaitement maternel exclusif (AME) Base : 24% Cible : 70% **● Indicateur 2** : % de ménages consommant du sel adéquatement iodé Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3 :** % d'enfants de moins de 5 ans dormant sous (MII) Base : 27% Cible : 60% **● Indicateur 4 :** % des femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticides (MII) Base : 27% Cible : 60% **● Indicateur 5** : % d'enfants ayant la diarrhée et	Rapport DRS/MS	Hypothèses Les populations ont des connaissances et les mettent en pratique en matière de santé et nutrition Risques -Persistance de croyances créant une résistance aux pratiques favorables à la santé et la nutrition -Fort taux d'analphabétisme des populations	-Ministère de la Santé -MPFPF - Communautés et ONG : Pour le plaidoyer, l'information et la sensibilisation des populations. PTF -Contribution au financement -Renforcement des capacités	**Total Extrant 2.2.4:** **1.150.000 US$** UNICEF 750.000 US$ UNFPA 200.000 US$ OMS 200.000 US $

	recevant la SRO Base : AD Cible : AD				
Extrant 2.2.5 Les politiques nationales de prévention et de prise en charge pour les maladies non transmissibles sont développées (OMS, UNICEF)	**● Indicateur 1** : Nombre de politiques relatives aux maladies non transmissibles élaborées et diffusées Base : 1 Cible : AD	- Rapports annules du Ministère de la Santé	Hypothèses Politiques nationales développées Risques Insuffisances de ressources techniques et financières	-Ministère de la Santé : Pour l'élaboration des politiques nationales relatives aux maladies non transmissibles, et leur mise en œuvre respective -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.2.5:** **600.000 US$** UNICEF 350.000 US$ OMS 250.000 US $
Effet 2.3 : VIH/SIDA **Les populations le plus à risque (femmes enceintes VIH+ et leurs enfants), les adolescents (es) et les jeunes ont accès aux services de prévention et de soins en matière de VIH/SIDA** **(ONUSIDA, UNICEF, OMS, PAM, UNFPA, PNUD, UNHCR, UNESCO)**	**● Indicateur 1** : Taux de prévalence du VIH Base : 2.7% Cible : 2% **● Indicateur 2 :** Taux de survie des personnes (H/F) vivant avec le VIH sous ARV depuis 12 mois Base : 77,5% Cible : 100% **● Indicateur 3** : Taux d'utilisation du préservatif Base : 33,5% Cible : 50%	-Rapport annuel du PLS santé -Rapport de progrès pays 2014 et 2016 -Enquête CAP 2014 et 2017	Hypothèses Le plan stratégique national est mis en œuvre avec l'appui de tous les partenaires Risques Indisponibilités de ressources financières compte tenu de la crise financière (Réduction des financements du Fonds Mondial)	- Secrétariat Exécutif -PLS S -DSME -Autres PLS des Ministères - Agences d'encadrement : Pour favoriser l'accès aux services de préventions et soins - Réseau des PVVS : Pour la mobilisation des PVVS -PTF - Mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile – Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale	**Total Effet 2.3 :** **10.425.000 US$** **ONUSIDA** **1.720.000 US $** **UNICEF** **1.200.000 US$** **OMS** **1.355.000 US$** **PAM** **5.300.000 US$** **UNFPA** **300.000 US$** **UNHCR** **115.000 US$** **PNUD** **410.000 US$** **UNESCO** **25.000 US$**
Extrant 2.3.1 Les populations infectées ou affectées bénéficient	**● Indicateur 1** : Taux de couverture en ARV Base : 21% Cible : 80 %	-Rapports annuels -Rapports de progrès pays	Hypothèses -Disponibilité des médicaments, réactifs et appui nutritionnel ;	- Ministères sectoriels - Secrétariat Exécutif/SIDA -PLS/Santé et structures de soins	**Total Extrant 2.3.1:** **5.890.000 US$**

des soins et de soutien de qualité pour la prise en charge globale du VIH/SIDA, y compris la prévention et la prise en charge des co infectés VIH/TB (UNICEF, PAM, OMS)	**● Indicateur 2 :** Nombre d'APS assurant le suivi des PVVIH Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3** : Nombre de PVVIH sous ARV et avec un IMC < 18.5 bénéficiant de l'appui nutritionnel Base : 330 Cible : 900 **● Indicateur 4** : Pourcentage des personnes vivant avec le VIH avec examen de dépistage pour la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH consultant dans les structures de prise en charge du VIH. Base : AD Cible: au moins 90% **● Indicateur 5** Pourcentage des patients co infectés mis sous ARV Base : AD Cible: au moins 90% **● Indicateur 6 :** Pourcentage des personnes vivant avec le VIH et atteintes de tuberculose positive, pris en charge Base : AD Cible: au moins 90%	- Registre de consultation des personnes vivant avec le VIH dans les structures de prise en charge du VIH - Registre de la tuberculose dans le CDT	-La prévention et la prise en charge des co infectés sont opérationnelles Risques -Non implication des communautés dans la mobilisation pour le dépistage et le suivi du traitement - Registre de consultation non utilisé adéquatement - Instructions pour ne pas autoriser les agents du programme tuberculose à mentionner les informations sur le VIH dans le registre de la tuberculose.	Pour la mise en œuvre de la prise en charge -PTF Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles	UNICEF 300.000 US$ PAM 4.300.000 US$ OMS 970.000 US$ ONUSIDA 320.000 US$

Extrant 2.3.2 Les populations le plus à risque, les adolescents et les jeunes accèdent à l'information et aux préservatifs (ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO, UNHCR)	**● Indicateur 1 :** % de personnes connaissant les moyens de prévention du VIH et rejetant les idées fausses Base : 14% Cible : 60% **● Indicateur 2 :** % de personnes dépistées et ayant récupéré les résultats Base : AD Cible : AD	- Rapports annuels - Enquête CAP -Rapports de progrès pays	Hypothèses La prévention combinée est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire Risques Faiblesse de la mise à l'échelle des interventions de prévention en faveur des groupes cibles	- le Secrétariat Exécutif du VIH/SIDA, les PLS sectoriels, les Agences d'encadrement, le Réseau des PVVIH : Pour l'information et la sensibilisation et la fourniture des préservatifs -PTF Pour la mobilisation des ressources additionnelles	**Total Extrant 2.3.2:** **1.440.000 US$** UNFPA 200.000 US $ UNICEF 400.000 US$ ONUSIDA 300.000 US$ PNUD 300.000 US$ UNHCR 115.000 US$ OMS 100.000 US$ UNESCO 25.000 US$
Extrant 2.3.3 Les femmes enceintes VIH+ (positives) et leurs enfants ont accès à la prophylaxie et à la prise en charge globale (UNICEF, PAM, OMS, ONUSIDA)	**● Indicateur 1 :** Taux de couverture en prophylaxie complète en ARV, des femmes enceintes vivant avec le VIH Base : 20% Cible : 80% **● Indicateur 2** : Pourcentage des enfants nés de mères séropositives et qui sont séronégatifs à 18 mois. Base : 26% Cible : 10% **● Indicateur 3 :** % d'enfants séropositifs recevant le traitement ARV Base : 3% Cible : 100% **● Indicateur 4 :** % des femmes enceintes VIH+ sous	-Rapports du PLS Santé - Rapports de progrès pays 2014 et 2016	Hypothèses - Les hommes et les leaders d'opinions sont favorables à la PTME et encouragent les femmes à utiliser les services adéquats -Application des nouvelles directives nationales en matière de CDV - Prise en Charge et PTPE Risques -Disponibilité des ARV, des réactifs et autres intrants, la	-PLS/Santé -DSME / PTPE -Centres de Santé (CSC) -Maternité Dar el Hanan -Maternité de Balbala Pour la faciliter l'accès à la prophylaxie et la prise en charge globale -PTF Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles	**Total Extrant 2.3.3:** **2.395.000 US$** UNICEF 400.000 PAM 1.000.000 US$ OMS 225.000 US$ ONUSIDA 770.000 US$

	ARV et avec un IMC < 18.5 bénéficiant de l'appui nutritionnel Base : 10% Cible : 90%		stigmatisation des PVVIH risquent d'entraver le processus de prévention et de prise en charge - Faible niveau d'instruction des femmes entraînerait une sous-utilisation des services PTME		
Extrant 2.3.4 Les secteurs clés en matière de lutte contre le VIH/SIDA ont des plans opérationnels et de suivi/évaluation mis en œuvre (ONUSIDA, UNICEF, OMS, UNFPA, PNUD)	**● Indicateur 1** : Nombre de secteurs institutionnels ayant des plans opérationnels budgétisés Base : 1 Cible : 11 **● Indicateur 2 :** Nombre de secteurs institutionnels disposant des rapports annuels Base : 1 Cible : 11	- Rapports de suivi/évaluation annuels des Ministères impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA	Hypothèses - Les Ministères clés s'approprient leurs plans ; - Les Plans sont opérationnels Risques -Plans opérationnels non alignés au PSN -Manque de financement	- Le Secrétariat Exécutif de lutte contre le VIH/SIDA, et les Ministères sectoriels clés : Pour la mise en œuvre et le suivi et évaluation des plans sectoriels -PTF Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources additionnelles	**Total Extrant 2.3.4:** **700.000 US$** UNFPA 100.000 US $ PNUD 110.000 US$ ONUSIDA 330.000 UNICEF 100.000 OMS 60.000
Effet 2.4 : **Eau et Assainissement** **Les populations défavorisées en milieu rural et péri urbain ont accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, de**	**● Indicateur 1 :** % de la population rurale ayant accès à l'eau potable Base : AD Cible : AD **● Indicateur 2** : % de la population péri urbaine ayant accès à l'eau potable Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3** : % de la population rurale ayant accès à l'assainissement Base : AD	- Enquêtes nationales spécifiques -MICS - Annuaires statistiques DISED	Hypothèses -Volonté politique -Implication effective de la communauté dans la gestion des ouvrages hydrauliques -Dessalement de l'eau de mer Risques -Ressources financières insuffisantes -Urgences et catastrophes	-Ministère de l'eau -Ministère de l'agriculture -ONG -Conseils régionaux, -Communautés - PTF - Mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile (ONG):	**Total Effet 2.4 :** **6.630.000 US$** **FAO** **1.200.000 US$** **UNICEF** **2.500.000 US$** **PAM** **2.700.000 US$** **OMS** **80.000 US$**

façon durable. (FAO, UNICEF, PAM, OMS, UNESCO)	Cible : AD **● Indicateur 4** : % de la population péri urbaine ayant accès à l'assainissement Base : AD Cible : AD		naturelles	- Plaidoyer, - Mobilisation sociale	**UNESCO** **150.000 US$**
Extrant 2.4.1 La maintenance et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) sont améliorées de façon durable, y compris la cartographie des ressources en eau (UNICEF, OMS, UNESCO)	**● Indicateur 1 :** Nombre de stations équipées en système solaire Base : AD Cible :AD **● Indicateur 2** : % des stations fonctionnant sans interruption Base : AD Cible : AD	- Rapports de routine de l'ONEAD - Rapports d'évaluation du Ministère de l'eau portant sur la maintenance et la gestion des systèmes d'AEP -Rapports des Conseils régionaux	Hypothèses - L'ONEAD s'implique davantage dans l'AEP - Les communautés s'impliquent davantage dans la gestion de l'AEP et donnent une contrepartie financière Risques -Manque de moyens logistiques -Hausse du prix de carburant pénalisant les stations de pompage -Manque de ressources financières	-Le Ministère de l'eau : Pour la mise en œuvre d'un programme de maintenance et de gestion des systèmes d'AEP - Les Conseils régionaux et les Communautés, ainsi que des ONG : Pour l'implication dans la maintenance et la gestion des systèmes d'AEP -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.4.1:** **1.200.000 US$** UNICEF 1.000.000 US$ OMS 50.000 US$ UNESCO 150.000 US$
Extrant 2.4.2 Les populations périurbaines et rurales adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (UNICEF, OMS)	**● Indicateur 1** : % de populations ayant adopté des bonnes pratiques d'hygiène Base : AD Cible :AD **● Indicateur 2** : % des ménages ayant des connaissances en matière d'hygiène et assainissement Base : AD Cible : AD	- Rapports de routine - rapports d'évaluation - Enquêtes	Hypothèses Les communautés mobilisent leur participation complémentaire Risques Insuffisance de mobilisation des ressources financières.	-Ministère de l'eau, Ministère de la santé Pour la mise en place d'un programme d'hygiène et assainissement -Conseils régionaux, ONG et Communautés Pour le plaidoyer et la mobilisation des communautés en faveur de l'hygiène et assainissement -PTF Pour l'assistance et technique et financière	**Total Extrant 2.4.2:** **530.000 US$** UNICEF 500.000 US$ OMS 30.000 US$
Extrant 2.4.3 Les	**● Indicateur 1** : % des ménages péri urbains disposant de latrines ou toilettes	- Rapports de routine	Hypothèses Les communautés mobilisent	-Ministère de l'eau -Conseils régionaux, Communautés et ONG :	**Total Extrant 2.4.3:**

communautés rurales et périurbaines disposent davantage d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base (UNICEF, FAO, PAM)	Base : AD Cible : AD **● Indicateur 2 :** Nombre de puits creusés ou réhabilités Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3 :** Nombre de forages hydrauliques mis en place Base : AD Cible : AD **● Indicateur 4 :** Nombre des bénéficiaires du programme « Vivres contre travail » dans le domaine de l'eau Base : 3.000 Cible : 6.000	- Rapports d'évaluation - Rapport de suivi du projet - Rapport de missions de terrain	leur participation complémentaire et adoptent l'ATPC Risques Ressources financières non disponibles ou insuffisantes	Pour la planification des ouvrages adéquats en AEP à réaliser en milieu périurbain et rural -PTF Pour l'assistance et technique et financière	**4.900.000 US$** PAM 2.700.000 US$ FAO 1.200.000 US$ UNICEF 1.000.000 US$
Effet 2.5 : Protection **Les femmes et les enfants sont mieux protégés contre toutes formes de violence et exploitation** **(UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR)**	**● Indicateur 1 :** Taux de prévalence de MGF Base : 93% Cible : 85% **● Indicateur 2 :** Taux de prévalence de toutes formes de violence Base : AD Cible : AD **● Indicateur 3 :** Proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée Base : AD Cible : 100%	- MICS - Enquêtes spécifiques - Rapports de police	Hypothèses -Engagement politique -Forte mobilisation communautaire -Mise en œuvre de la stratégie de la protection de l'enfant Risques - Insuffisance de ressources financières - Lourdeur administrative dans la mise en œuvre des politiques et programmes	-Ministère de la Justice -Ministère de l'Intérieur -MPFPF-MENFOP-SEJS -CNDH –Police – Gendarmerie : Pour leur intervention, conformément à leurs missions et attributions respectives, dans la protection des femmes et enfants contre toutes formes de violence et exploitation - PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles ; - Société civile et Communautés Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur de la protection des femmes et enfants contre	**Total Effet 2.5 :** **1.965.000 US$** **UNICEF** **1.600.000 US$** **UNFPA** **200.000 US $** **UNHCR** **125.000 US$** **OMS** **40.000**

				toutes formes de violence et exploitation	
Extrant 2.5.1 Les textes législatifs et réglementaires (lois) nationaux sont harmonisés avec les instruments internationaux ratifiés par le pays, et mis en application par les autorités compétentes (UNICEF, UNFPA)	**● Indicateur :** Nombre de lois promulguées et harmonisées Base : 2 Cible : 10	- Rapports périodiques relatifs aux CDE, CEDEF - Rapports annuels du Ministère de la Justice ; - Rapports annuels du MPFPF - Rapports des ONG - Rapports annuels de la CNDH	Hypothèses Tous les textes législatifs et réglementaires sont harmonisés et mis en application par le pays Risques - Non application des dispositions des lois contre les violences et les pratiques néfastes - Conflit entre les différentes sources de droit	-Ministère de la Justice, et autres Ministères concernés, ainsi que le Comité interministériel de la rédaction et de la soumission des rapports périodiques, le CNDH : Pour l'établissement d'un programme définissant les textes à harmoniser, leur élaboration et leur mise en application -PTF Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.5.1:** **600.000 US$** UNICEF 500.000 UNFPA 100.000 US $
Extrant 2.5.2 Les institutions nationales et les communautés bénéficient du renforcement des capacités pour la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation (UNFPA, UNICEF, OMS, UNHCR)	**● Indicateur 1** : Nombre de stratégies sectorielles de lutte contre toutes formes de violence et exploitation Base : 0 Cible : 2 **● Indicateur 2** : Nombre de structures de prise en charge contre les violences, opérationnelles Base : 2 Cible : 10	- Rapport annuel du MPFPF et autres Ministères impliqués dans la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation - Rapport des ONG impliquées dans la lutte contre les violences et exploitation.	Hypothèses - Cadre institutionnel de lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation, mis en place et opérationnel ; - Mise en application des lois ; Risques - Non respect des lois ; - Obstacles perdurant dans la mise en application des lois ; - Insuffisance de financement pour la mobilisation des communautés et ONG.	- Toutes les institutions nationales, ONG, Communautés, Services sociaux, Police, Gendarmerie Pour la mobilisation et application de lois en faveur de la lutte contre les pratiques néfastes et toutes formes de violence et exploitation à l'égard des femmes et enfants ; - PTF Pour la mobilisation des ressources financières additionnelles	**Total Extrant 2.5.2:** **705.000 US$** UNICEF 500.000 US$ UNFPA 100.000 US $ UNHCR 65.000 US$ OMS 40.000 US$
Extrant 2.5.3 Les garçons et les	**● Indicateur 1** : Nombre de services de protection pour les enfants	-Rapports des Ministères impliqués et/ou concernés par la	Hypothèses - Mise en œuvre de la stratégie de protection	- Le SEJS, le MPFPF, le Ministère de la justice, le Ministère de l'Intérieur :	**Total Extrant 2.5.3**

filles ont accès à des services sociaux de base et à une protection adéquate contre toutes formes de violence et exploitation. (UNICEF, UNFPA, UNHCR)	Base : AD Cible : AD **● Indicateur 2 :** Nombre d'enfants (F/G) enregistrés à la naissance Base : AD Cible : 100% **● Indicateur 3 :** Nombre d'encadreurs (H/F) d'enfants et adolescents délinquants Base : Nombre d'encadreurs formés existants (AD) Cible : Nombre d'encadreurs (H/F) à former (AD) **● Indicateur 4 :** % OEV bénéficiant d'un paquet complet de services de prise en charge Base : % OEV actuel (AD) Cible : % OEV (AD) **● Indicateur 5 :** Nombre de structures offrant un paquet complet de services sociaux aux enfants et adolescents (F/G) Base : Nombre de structures existantes (AD) Cible : Nombre de structures nouvelles à créer (AD)	protection des jeunes -Rapports des CDC et ONG -Rapports de la gendarmerie et de la police	des enfants et de la stratégie d'institutionnalisation du genre -Les organisations communautaires, les réseaux de micro finance organisent des mutuelles de santé Risques - Difficultés de contractualisation avec l'offre de soins. - Adhésion limitée par la capacité contributive - Mise en œuvre limitée des stratégies de protection des enfants et enfants	Pour la mise en œuvre des services de prise en charge des enfants victimes - La Communauté : pour la mobilisation en faveur de la protection des enfants F/G - Les CDC et ONG : Pour l'encadrement et le suivi des jeunes, garçons et filles victimes de violence - La Gendarmerie et la Police nationales : Pour l'intervention et la protection immédiates des enfants victimes de violence -PTF Pour l'assistance financière dans la mise en place des services de prise en charge	**660.000 US$** UNICEF 600.000 US$ UNHCR 60.000 US$
Effet 2.6 : **Promotion de la Jeunesse** **Les adolescents (es) et les jeunes bénéficient d'un environnement favorable à leur épanouissement (UNICEF, PNUD,**	**● Indicateur 1 :** Nombre d'infrastructures dédiées aux jeunes pour (Filles /Garçons) Base : AD (F/G) Cible : AD (F/G) **● Indicateur 2 :** Taux de fréquentation des infrastructures dédiées aux jeunes par les jeunes (F/G)	- Rapports des Enquêtes CAP - Rapports EBJ - Rapports d'activités des CDC	Hypothèses -Engagement politique -Mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - Bon fonctionnement du CNDJ Risques -Consommation du khat par les jeunes -Non fréquentation des	- Le SEJS, le CNJD et les CDC : Pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - Société civile Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur des jeunes -PTF Pour l'assistance technique	**Total Effet 2.6 :** **1.420.000 US$** **UNICEF** **1.200.000 US$** **UNFPA** **150.000 US $** **OMS**

UNFPA, OMS)			CDC par les jeunes -Chômage entraînant un désintérêt des jeunes	et financière ;	**70.000 US$**
Extrant 2.6.1 Les capacités institutionnelles du département et services en charge de la jeunesse, ainsi que celles des organisations des adolescents (es) et jeunes sont renforcées (UNICEF, UNFPA)	● **Indicateur 1** : Nombre de personnes (H/F) relevant des institutions et organisations des jeunes formées en planification et gestion de projets Base : (AD) Cible : (AD) ● **Indicateur 2:** Nombre de projets élaborés par les institutions et organisations en faveur de l'épanouissement des jeunes (F/G) Base : AD pour F/G Cible : AD pour F/G ● **Indicateur 3** : Taux d'exécution des projets élaborés par les institutions et organisations en faveur de l'épanouissement des jeunes (F/G) Base : (AD) Cible : (AD)	- Rapport d'activités du SEJS, du CNJD, ainsi que des ONG ayant bénéficiés d'un renforcement de capacités	Hypothèses - Mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse - Opérationnalisation du CNDJ - Elaboration et exécution de programmes et projets en faveur de l'épanouissement de adolescents (es) et des jeunes Risques - Manque de vision de développement sur le long terme des organisations des jeunes ; - Manque de qualification des jeunes (F/G) ; - Faible implication des jeunes (F/G)	- SEJS - SESN- CNJD – CDC -Associations et ONG des jeunes (F/G) : Pour identifier les besoins respectifs et bénéficier des formations - PTF : Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.6.3 :** **450.000 US$** UNICEF 400.000 US$ UNFPA 50.000 US $
Extrant 2.6.2 Une stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes est développée (UNICEF, UNFPA, OMS)	● **Indicateur 1** : Stratégie de communication pour un changement de comportement des adolescents (es) et jeunes (F/G) Base : 0 Cible : 1 ● **Indicateur 2** : Nombre de programmes de communication Base : Nombre de programmes existants pour F/G : (AD) Cible : Nombre de programmes à développer pour F/G : (AD)	- Stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement ; - Rapport d'activités des partenaires impliqués dans la stratégie de communication ; -Rapport d'évaluation du SEJS portant sur la mise en œuvre de la	Hypothèses : Volonté et Engagement politique Risques - Stratégie de communication inadaptée -Manque d'intérêts des jeunes à vouloir adopter de nouveaux comportements	-MENFOP-SEJS -SESN -ADDS -Ministère de la Communication -Médias -CNJD –CDC -ONG -Communautés Pour leur implication dans l'élaboration de la stratégie de communication et de sa mise en œuvre.	**Total Extrant 2.6.2 :** **520.000 US$** UNICEF 400.000 US$ UNFPA 50.000 US $ OMS 70.000

	● Indicateur 3 : Production d'outils de communication Base : Nombre (AD) Cible : Nombre (AD)	stratégie			
Extrant 2.6.3 Les services d'écoute, de prise en charge et de soutien aux jeunes (F/G) sont multipliés et renforcés (UNICEF, UNFPA)	**● Indicateur 1** : Nombre de cellules d'écoute Base : 1 Cible : 15 (à créer dans les CDC et au sein des établissements scolaires moyens et secondaires et à l'Université) **● Indicateur 2** : Taux de fréquentation des cellules d'écoute par les jeunes (F/G) Base : Taux de fréquentation actuel F/G (AD) Cible : Taux de fréquentation attendu F/G (AD) **● Indicateur 3 :** Nombre d'animateurs à l'écoute des jeunes F/G Base : Nombre d'animateurs F/G formés, existants (AD) Cible : Nombre d'animateurs à former (AD) **● Indicateur 4 :** Nombre de jeunes (F/G) en difficulté pris en charge par les services de soutien Base : AD Cible : AD	-Rapports périodiques du SEJS -Rapports annuels des CDC - Rapports annuels des établissements scolaires moyens et secondaires et de l'Université portant sur les activités des services d'écoute, de prise en charge et de soutien aux jeunes (F/G) - Base de données des services d'écoute, de prise en charge et de soutien	Hypothèses Services d'écoute fonctionnels Risques -Manque de personnels spécialisés dans la prise en charge des jeunes ; - Manque de ressources financières ; -Réticence des adolescents (es) et des jeunes à fréquenter les cellules d'écoute	-MENFOP (Etablissements scolaires) – SEJS - CNJD - ONG – CDC : Pour l'implication dans la mise en place des cellules d'écoute, de conseil, de soutien aux jeunes et leur bon fonctionnement : -PTF : Pour l'assistance technique et financière	**Total Extrant 2.6.1 :** **450.000 US$** UNICEF 400.000 UNFPA 50.000 US $

Matrice des résultats / PNUAD (2013-2017)
Axe de coopération 3 : Résilience des populations face aux aléas naturels et à l'insécurité alimentaire

Priorités et Objectifs nationaux pour le Développement

Axe 3 de l'INDS (2011-2015) : Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités

- Composante/Environnement et gestion des catastrophes : i) lutter contre la dégradation des terres ; ii) préserver la biodiversité ; iii) s'adapter au changement climatique ; iv) renforcer les capacités de prévention du risque et de réponse aux désastres ;
- Composante/Sécurité alimentaire et développement rural : i) assurer la sécurité alimentaire de la population ; ii) développer la production du secteur primaire ;

RESULTATS	Indicateurs Base et Cible	Moyen de vérification	Hypothèses et Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Effet 3.1 **Les Communautés rurales et les Ecosystèmes sont plus résilients face aux changements climatiques (PNUD, FAO, PAM, OMS)**	**Indicateurs :** **1-** Etudes sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques **2-** Nombre de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques identifiées et vulgarisées. **3-** Adaptation de méthodes, de systèmes et de nouvelles technologies **4-** Système performant de protection et gestion durable des écosystèmes (aires marines, systèmes côtiers, zones de pâturages est mis en place. **5-** Contribution des communautés dans la protection de l'environnement	-Rapports annuels des Ministère impliqués -Rapports d'études -Rapports d'enquêtes -Rapports d'exécution et de suivi des programmes et projets	Hypothèses : - Engagement et volonté politique -Mise en œuvre des plans et stratégies nationales relatifs à la protection de l'environnement et à l'adaptation des communautés face aux changements climatiques (PANA, PAN, PANE) Risques: - Insuffisance de ressources humaines ; - Manque d'intérêt ou faible implication des communautés - Faible capacité d'absorption de fonds	- Ministère Environnement, - Ministère Eau et Energie - Ministère de l'Agriculture Pour la mise en œuvre des programmes, projets et études d'adaptation aux changements climatiques - Communautés Pour la mobilisation communautaire - ONG locales Pour le plaidoyer et la mobilisation sociale -PTF Pour la mobilisation de ressources additionnelles et l'assistance technique	**Total Effet 3.1 :** **15.010.000 US$** **PNUD** **6.000.000 US$** **FAO** **4.450.000 US $** **PAM** **4.500.000 US$** **OMS** **20.000 US$** **UNESCO** **40.000 US$**
Extrant 3.1.1	● **Indicateur 1** :	-Rapports d'étude	Hypothèses :	- ONG Locales	**Total**

Les bonnes pratiques d'adaptation des communautés au changement climatique sont renforcées (PNUD, FAO)	Etude validée sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques Base : 0 Cible : 1 ● **Indicateur 2** : Bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques sont adaptées aux conditions locales et sont appliquées. Base : Nombre de pratiques existantes en 2011 (AD) Cible : Nombre de pratiques renforcées, augmenté de 30% en 2017 ● **Indicateur 3** : Adaptation de méthodes, de systèmes et de nouvelles technologies Base : 3 méthodes adaptées introduites (retenues d'eau, citernes enterrées) Cible : 10	- Rapports d'exécution de projets	- Mise en œuvre du PANA - Introduction de nouvelles méthodes, systèmes et technologies adaptées, - Bonnes pratiques d'adaptation mises en oeuvre Risques : - Insuffisance de ressources financières - Faible participation des communautés	- Communautés - Ministère de Environnement, - Ministère de l'Eau Ministère de l'Agriculture PTF	**Extrant 3.1.1 :** **7.500.000 US$** PNUD 4.500.000 US$ FAO : 3.000.000 US$
Extrant 3.1.2 Les capacités des institutions et des communautés, en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes sont renforcées (PNUD, FAO, PAM,	● **Indicateur 1** : Indices de protection et gestion durable des écosystèmes (aires marines, systèmes côtiers, zones de pâturages) Base : 0 Cible : 3 : ● **Indicateur 2 :**	- Rapport d'exécution de projets - Rapport de suivi des projets - Rapport de missions de terrain	Hypothèses : Les écosystèmes terrestres et marins sont protégés et gérés de façon durable Risques : - Faible participation des	- Ministère de l'environnement - Ministère de l'agriculture - ONG locales - Communautés	**Total Extrant 3.1.2 :** **7.510.000 US$** PNUD : 1.500.000 US$ PAM : 4.500.000 US$

OMS, UNESCO[6])	Nombre des bénéficiaires du programme «Vivres contre travail » dans le domaine de l'environnement[7] Base : 6.500 par an Cible : 10.000 par an		communautés - Insuffisance des ressources humaines		FAO 1.450.000 US$ OMS 20.000 UNESCO 40.000 US$
Effet 3.2 **Les structures en charge de la gestion des risques et catastrophes (GRC) sont renforcées et contribuent à la résilience du pays, face aux risques et catastrophes (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNFPA, UNESCO)**	**Indicateurs** **1-** Formation de cadres professionnels au SEGRC -Nombre d'ONG actives dans la GRC **2-**Plans de contingence sectoriels disponibles **3-** Stratégie d'information et de communication relative à la GRC est développée et mis en place.	-Rapports d'activités du SEGRC -Procès verbaux des réunions des Comités interministériel et technique -Rapports des ONG locales	Hypothèses -Engagement politique -Mise en œuvre de la politique de GRC Risques -Insuffisance des ressources financières -Manque d'implication des structures en charge, ainsi que des communautés et des ONG	-Ministère de l'intérieur -Ministère de l'eau -Banque Mondiale -USAID -FEWSNET[8]	**Total Effet 3.2 :** **6.200.000 US$** **PNUD** **3.500.000 US$** **FAO** **2.250.000 US $** **PAM** **250.000 US$** **UNFPA** **40.000 US$** **OMS** **100.000 US$** **UNESCO** **60.000**
Extrant 3.2.1 Les capacités des structures nationales	● **Indicateur 1** : Nombre de cadres professionnels au SEGRC	-Rapports d'activités du SEGRC	Hypothèses -Engagement politique - Mise en œuvre de la	-Ministère de l'intérieur et autres Ministères impliquées dans la GRC :	**Total Extrant 3.2.1 :**

[6] Il s'agira entre autre de soutenir et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Homme et la Biosphère (MAB) et à l'utilisation des Réserves de la Biosphère comme sites de démonstration de la promotion d'un tourisme durable

[7] Il s'agit des programmes visant les plantations d'arbres, pépinières et conservation de sols.

[8] FEWSNET (Famine Early Warning Systems NETwork). Il s'agit du réseau mis en place et financé par l'USAID, afin d'alerter le pays en cas de sécheresse, de famine etc.

en charge de la GRC, ainsi que des ONG sont renforcées, y compris le système de suivi et d'alerte à la sécheresse (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNESCO[9])	formés. Base : 3 cadres Cible : 10 cadres ● **Indicateur 2** : Nombre d'ONG actives dans la GRC Base : 2 Cible : 10 ● **Indicateur 3 :** Nombre de réunions annuelles en GRC Base : 0 Cible : 2 par année pour le Comité interministériel, et 6 par année pour le Comité technique	-Procès verbaux des réunions des Comités interministériel et technique -Rapports des ONG locales impliquées dans la GRC	politique de GRC ; -Implication des ONG locales Risques -Faible implication des responsables -Insuffisance des ressources financières	Pour planifier le renforcement des structures en charge de la GRC, ainsi que des ONG -ONG Pour s'impliquer dans la GRC et bénéficier du renforcement des capacités -FEWSNET Pour la collaboration au système de suivi et d'alerte -PTF Pour l'assistance technique et financière (BM, USAID et autres)	**4.970.000 US$** PNUD : 3.500.000 US$ FAO 1.250.000 PAM 200.000 US$ OMS 20.000 US$
Extrant 3.2.2 Les plans de contingence sectoriels sont développés et intégrés dans le plan national ORSEC (OMS, UNFPA, FAO, PAM, UNESCO)	● **Indicateur 1** : Nombre de plans de contingence et de soutien sectoriels élaborés, Base : 0 Cible : 5 ● **Indicateur 2 :** Nombre de simulations Base : 0 Cible : 2	-Rapports d'activités des départements sectoriels - Rapport d'activités des institutions impliquées - Rapport d'activités du SEGRC	Hypothèse - Implication des départements sectoriels Risque : - Faible intérêt des départements sectoriels ; - Insuffisance des ressources financières	- Gouvernement - Secteurs concernés - Protection civile - FEWSNET Pour l'élaboration des plans de contingence et leur intégration dans le plan national ORSEC	**Total Extrant 3.2.2 :** **1.160.000 US$** UNFPA 20.000 US $ FAO 1.000.000 PAM 50.000 US$ OMS 60.000 US$ UNESCO 30.000
Extrant 3.2.3 Une stratégie de	● **Indicateur 1 :** Stratégie de communication	- Document de stratégie élaboré	Hypothèses -Mise en œuvre de la	-Ministère de la Communication	**Total Extrant 2.3 :**

[9] L'UNESCO mettra en place des indicateurs scientifiques relatifs au système d'alerte précoce en fonction des connaissances endogènes, en partenariat avec FEWSNET

communication portant sur les risques et catastrophes est élaborée et mise en œuvre (OMS, UNFPA, UNESCO)	en GRC est mise en place Base : 0 Cible :1 ● **Indicateur 2** : Nombre de programmes médiatiques Base: 0 Cible : 10 programmes médiatiques (2 par an, sur 5 ans) ● **Indicateur 3** Système de suivi et d'alerte à la sécheresse mis en place	- Diffusion des programmes à la RTD - Diffusion des programmes télé et supports écrits dans les établissements scolaires	politique nationale de la GRC ; -Le système de suivi et d'alerte à la sécheresse est renforcé Risques - Insuffisance des ressources financières ; - Stratégie de communication inadaptée	- Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'éducation - Etablissements scolaires - RTD - FEWSNET	**70.000 US$** UNFPA 20.000 US $ OMS 20.000 UNESCO 30.000
Effet 3.3 **Les populations vulnérables bénéficient d'une meilleure Sécurité Alimentaire (FAO, PAM, UNESCO)**	● **Indicateur 1 :** % de la population à score de consommation alimentaire acceptable Base : 43% Cible : 50% ● **Indicateur 2** : Indice de stratégie de survie Base : 52% Cible : 32%	- Evaluation de la SA (EFSA) - FSMS	Hypothèses Mise en œuvre de la politique de la SA Risques : Insuffisance des ressources financières	- Ministère de l'agriculture - Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire (SDSA) - ONGs locales -Coopératives agricoles - Communautés - PTF	**Total Effet 3.3 :** **11.520.000 US$** **FAO** **6.500.000 US$** **PAM** **5.000.000 US$** **UNESCO** **20.000 US$**
Extrant 3.3.1 Les capacités de production agricole, pastorale et halieutique sont améliorées (FAO, PAM, UNESCO[10])	● **Indicateur 1** : Volume de production nationale, maraîchère et capture de pêche Base : AD Cible : AD ● **Indicateur 2** : Taux de couverture	-Rapport d'activités du Ministère de l'agriculture -Rapport de suivi de projets	Hypothèses Mise en œuvre de la politique de la SA Risques : Insuffisance des ressources financières	- Ministère de l'agriculture : Pour la mise en œuvre de la politique de la production agricole, pastorale et halieutique -La SDSA, les ONGs	**Total Extrant 3.3.1 :** **9.520.000 US$** FAO 5.000.000 US$

[10] L'UNESCO renforcera notamment les capacités en Sciences et Ingénierie des cadres universitaires et des techniciens, hommes et femmes, impliqués dans le développement agricole et pastorale, ainsi que dans le développement de la pêche et des ressources halieutiques.

	sanitaire du cheptel Base : 20% Cible : 50% ● **Indicateur 3 :** Nombre de cadres universitaires et techniciens agricoles formés en science et ingénierie agricoles Base : Nombre de cadres formés en 2011 : 10 Cible : 75 ● **Indicateur 4** : « Codex alimentarus » intégré dans la législation nationale Base : Codex non intégré Cible : Codex intégré ● **Indicateur 5** : Programme « Vivres contre travail-Vct» performants. Base : Nombre d'agriculteurs bénéficiant du programme Vct en 2011 : 7.500 Cible : 10.000	-Rapport de mission de terrain -Rapport d'ateliers de formation des cadres universitaires et techniciens agricoles formés - « Codex alimentarus » intégré dans la législation nationale		locales, les Coopératives agricoles et de pêche, ainsi que les Communautés : Pour la contribution dans l'amélioration de la production agricole, pastorale et halieutique - Les PTF : Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources additionnelles	PAM : 4.500.000 US$ UNESCO 20.000 US$
Extrant 3.3.2 Les capacités des institutions en charge de la Sécurité Alimentaire (SA) sont renforcées (FAO, PAM)	● **Indicateur 1 :** Nombre d'institutions disposant d'outils adéquats en SA Base : Nombre (AD) Cible : 6 ● **Indicateur 2** : Évaluation annuelle de la	-EFSA, FSMS et cartes IPC disponibles -Rapports d'activités du PAM - Rapport d'activités des institutions impliquées	Hypothèses : Les institutions en charge de la SA disposent d'outils adéquats pour assurer la SA Risques :	- Ministère de l'agriculture : Pour la programmation des ateliers de renforcement de capacités des institutions en charge de la SA	**Total Extrant 3.3.2 :** **2.000.000 US$** FAO 1.500.000 US$

	sécurité alimentaire Base : 1 Cible : 1 ● **Indicateur 3** : Nombre de staffs formés en Sécurité alimentaire Base : Nombre de staffs formés : AD Cible : AD ● **Indicateur 4** : Bulletins de suivi de la Sécurité Alimentaire produits par année Base : 4 Cible : 6 ● **Indicateur 5** : Nombre de cartes IPC produits par année pour l'analyse de la SA Base : 0 Cible : 2	-Rapports d'évaluation des ateliers de formation des cadres universitaires impliqués dans le développement agricole et celui de la pêche	Insuffisance des ressources financières	- PTF Pour l'assistance technique et la mobilisation des ressources financières additionnelles	PAM : 500.000 US$

ANNEXE 4 : Calendrier de suivi et évaluation du PNUAD (2013-3017)

PNUAD (2013-2017)		2013				2014				2015				2016				2017			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activités de suivi et évaluation de l'équipe pays des NU	**Enquêtes[11], Etudes**																				
	Système de suivi et évaluation[12]																				
	Evaluations																				**EF[13]**
	Examens[14]		**X**				**X**				**X**				**X**				**X**		
Référence de planification	**Dates d'évaluation**				**X**				**X**				**X**				**X**				**X**
	Développement des capacités en matière de suivi et évaluation																				
	Utilisation des informations[15]	**X**				**X**				**X**				**X**				**X**			
	Activités des partenaires[16]	**X**				**X**				**X**				**X**				**X**			

[11] Beaucoup d'indicateurs relatifs à la situation de base dans la matrice du PNUAD ne sont pas renseignés. Autrement dit, des enquêtes devront être réalisées en fin d'année 2012 ou en début d'année 2013 telles que : EDAM, MICS, EDSF/PAPFAM, ou autres études et enquêtes selon les besoins, du moins pour renseigner tous les indicateurs manquants.

[12] Compte tenu des faiblesses importantes constatées au sein de plusieurs départements sectoriels en ce qui concerne leur dispositif de suivi évaluation, il s'agira de renforcer les capacités en la matière de tous les départements concernés par la mise en œuvre du PNUAD et ce de la première année du cycle. Il s'agira également de mettre en place un système de suivi et évaluation efficace, pertinent et surtout fonctionnel, voire opérationnelle

[13] Évaluation finale (EF) : il s'agira de procéder à une évaluation visant à mesurer la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité de la contribution du SNU. L'évaluation doit être crédible, indépendante, impartiale, transparente et utile.

[14] Le PNUAD (2013-2017) devra être examiné annuellement avec le Gouvernement et aligné sur l'examen du Plan national pour le développement ou (INDS/2011-2015) le cas échéant

[15] Il s'agira de recueillir toutes les informations nécessaires et suffisantes au départ, dès le lancement du PNUAD, puis chaque année, utiliser les informations des évaluations des examens et évaluations

[16] Il s'agira de programmer des réunions périodiques (au moins 1 fois par an) avec les partenaires techniques et financiers (PTF) mais aussi avec la société civile et le secteur privé contribuant à la mise en œuvre du PNUAD, pour partager les informations, ainsi que les résultats des évaluations annuelles du PNUAD.